



# OBSERVATOIRE DE L'OUST



## Bilan 2017



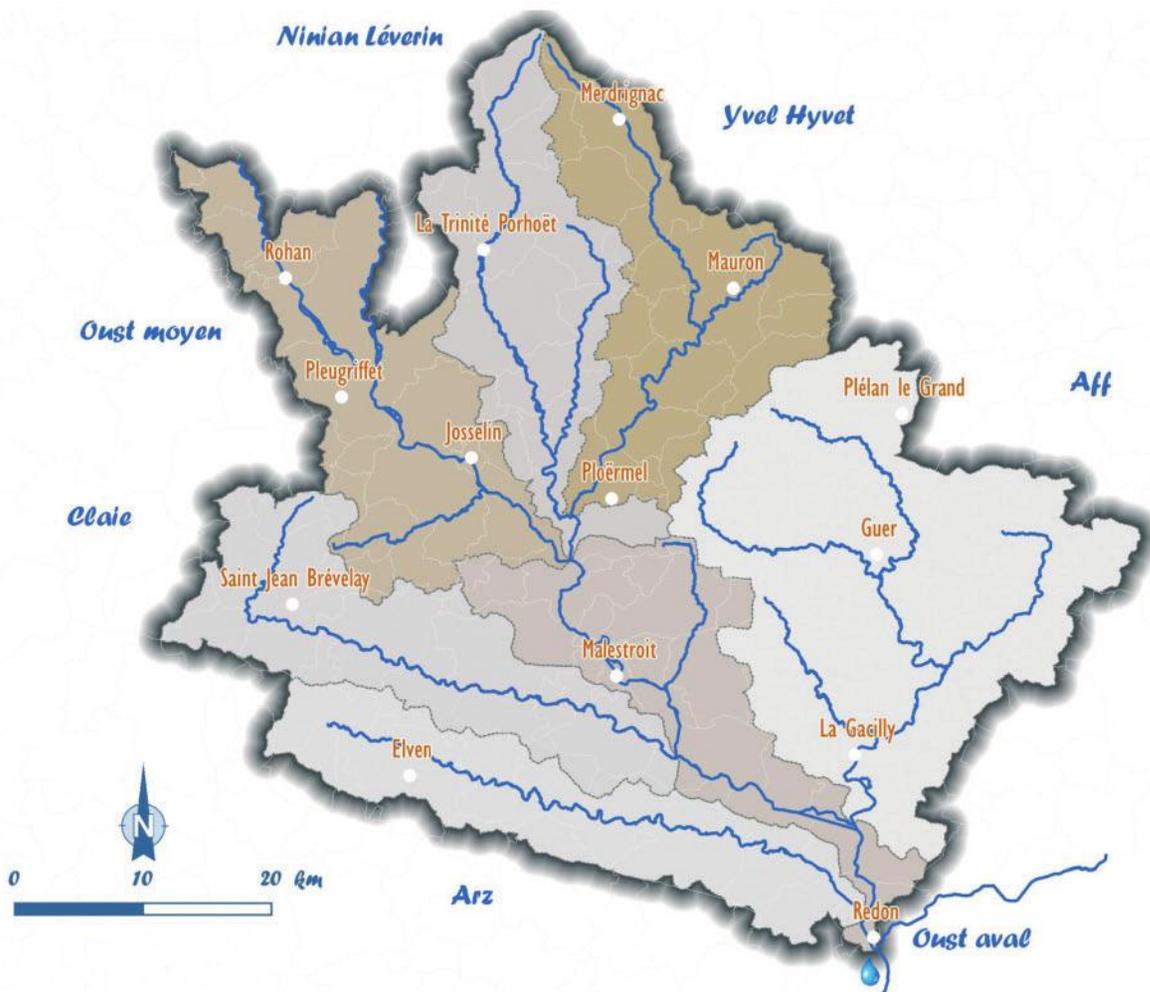
Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a pour mission de préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce bilan présente les résultats de qualité d'eau et les actions mises en place sur le territoire durant l'année hydrologique 2017 (octobre 2016 à septembre 2017).



# Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

## Un territoire en action



# S O M M A I R E

3 Édité'eau

### **La ressource en eau...**

*État des lieux quantitatif et qualitatif sur le Grand Bassin de l'Oust*

- 5 Pluviométrie et débit
- 6 Le phosphore
- 7 Les nitrates
- 8 Les flux d'azote
- 9-10 Les pesticides

### **La ressource en eau...**

*Zoom sur la qualité des rivières de nos 7 bassins versant*

- 12 Bassin versant de l'Aff
- 13 Bassin versant de l'Arz
- 14 Bassin versant de la Claie
- 15 Bassin versant du Ninian Léverin
- 16 Bassin versant de l'Oust Aval
- 17 Bassin versant de l'Oust Moyen
- 18 Bassin versant de l'Yvel Hyvet
- 19 Le paramètre Phosphore total sur le bassin de l'Yvel

### **La ressource en eau...**

*Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust en action*

- 21 Les actions agricoles
- 22 Les actions collectivités
- 23-24 Les actions milieux
- 25 Le bocage
- 26 Natura 2000 "Vallée de l'Arz"
- 27 Fête de l'eau



**André PIQUET**  
*Président du Syndicat Mixte du  
Grand Bassin de l'Oust  
Maire de Bohal*

## Édit'eau du Président

L'EAU comme l'air n'est pas un bien comme les autres puisque c'est un bien commun indispensable à la vie. L'EAU c'est la vie est toujours aussi vrai et c'est pourquoi les scientifiques essaient de trouver des traces d'eau sur Mars pour en déduire la présence de vie telle que nous la connaissons.

Et pour nous sur le territoire du GBO cela concerne en même temps la qualité et la quantité ; la qualité par nos actions de prévention des pollutions diffuses qui ont été le point de départ du GBO et qui apportent des résultats presque inespérés et ce grâce aux efforts de tous, agriculteurs; collectivités etc...

Pour la quantité le GBO agit par les contrats milieux aquatiques (CTMA) qui essaient de préserver les rivières et leur connexion avec les zones humides, et par le bocage qui aide avec les zones humides à stocker les excédents de pluviométrie de l'hiver.

Les tableaux qui sont présentés dans notre observatoire résument l'action du GBO qui a dû modifier ses statuts pour les adapter aux lois NOTRE/MAPTAM/GEMAPI qui demandent aux communautés de communes d'être membres du GBO.

Nos communautés de communes ont bien compris l'intérêt d'une structure comme le GBO pour être l'interlocuteur des acteurs locaux, et surtout les agriculteurs, en conservant une cohérence hydrographique. Ce qui fait que le territoire du GBO est préservé et cela permettra la poursuite des contrats en cours avec nos financeurs que sont l'agence de l'eau, le conseil régional, les départements et les syndicats d'eau.

Le SMGBO est en ordre de marche et est persuadé que ce changement de statuts va être une opportunité pour mener à bon port les actions pour atteindre le bon état écologique.

Je tiens à remercier tous les élus de notre territoire pour leur confiance et l'appui permanent qu'ils nous apportent et une pensée particulière pour M. Eugène GRASLAND décédé début 2018 et qui fut notre Vice-Président pendant ces 10 dernières années.

*André PIQUET*





# ***La ressource en eau...***



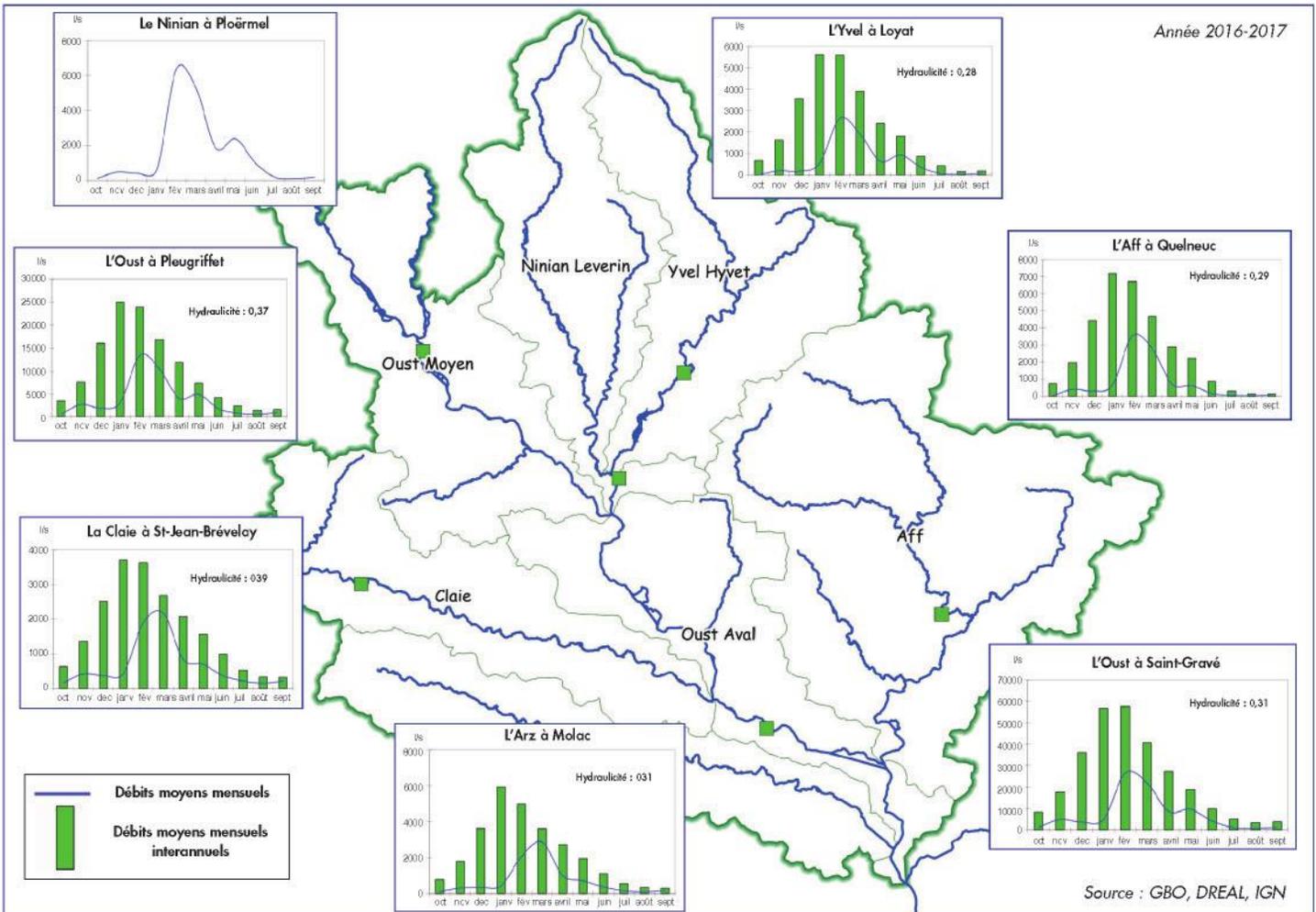
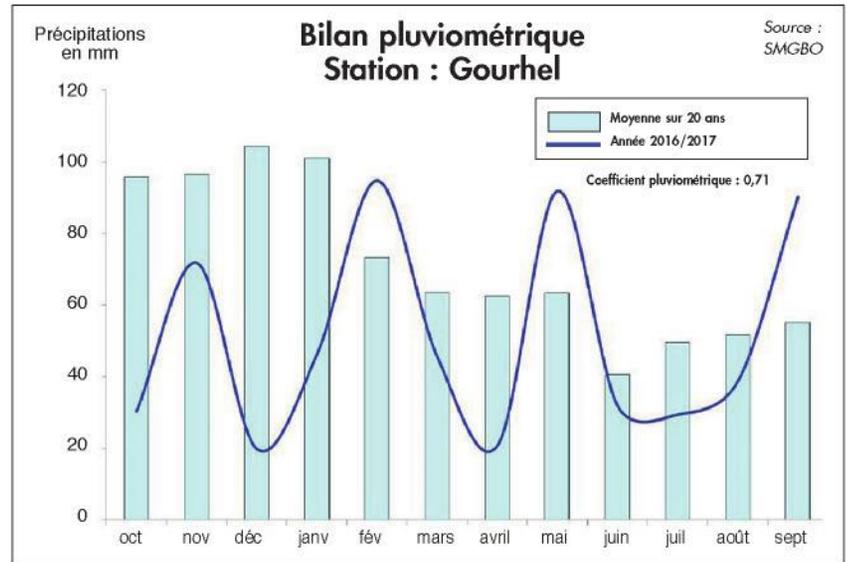
***État des lieux quantitatif et qualitatif  
sur le grand Bassin de l' Oust***

L'année hydrologique 2016-2017 présente un déficit de pluviométrie de 30 % par rapport à la moyenne interannuelle.

Les mois de février, mai et septembre présentent un excédent de précipitations allant de 30 à 60 %. Mais, cela ne suffit pas à combler le déficit de précipitations des autres mois.

Tous les autres mois présentent un déficit pluviométrique plus ou moins important.

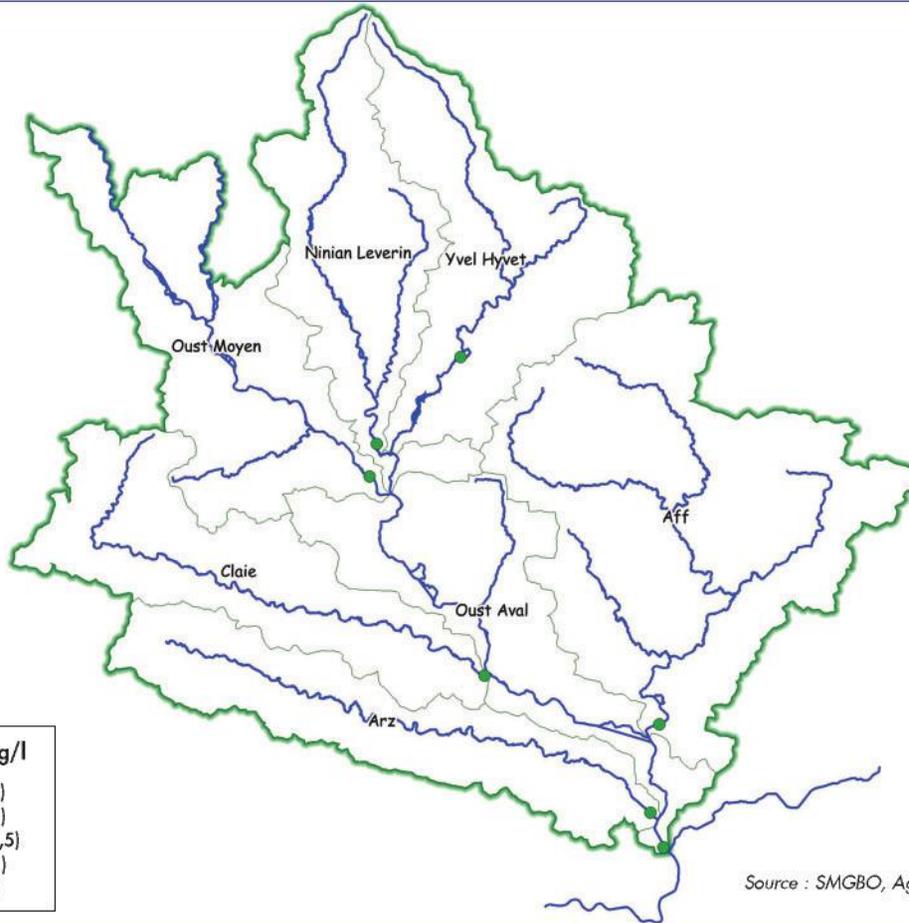
Particulièrement le mois de décembre où celui-ci atteint 80% alors qu'il s'agit généralement du mois le plus pluvieux. Les mois d'octobre et d'avril sont déficitaires d'environ 70%.



La station du Ninian à Ploërmel n'étant fonctionnelle que depuis quelques années, il n'y a pas assez de recul pour comparer cette année avec une moyenne interannuelle. Mais si on compare les données de cette année, avec celles de l'année dernière, on constate que la moyenne des débits journaliers est inférieure de 50% à ceux de l'année précédente.

Tous les autres cours d'eau présentent des débits nettement inférieurs à la moyenne interannuelle : de 60% (Claie) à plus de 70% (Aff et Yvel). Tous les mois sont en déficit hydrique. Le débit reprend en février, donc avec 3 à 4 mois de retard. Pour cette année, grâce aux bonnes précipitations de février, le débit maximum est atteint en février/mars selon les bassins versant. Les mois de mai et juin semblent avoir reçu une pluie efficace puisque les débits remontent légèrement en juin.

Année 2016-2017



Classe de Qualité en mg/l	
●	Très bonne (val <=0,05)
●	Bonne (0,05<val <=0,2)
●	Moyenne (0,2<val <=0,5)
●	Mauvaise (0,5<val <=1)
●	Très mauvaise (1<=val)

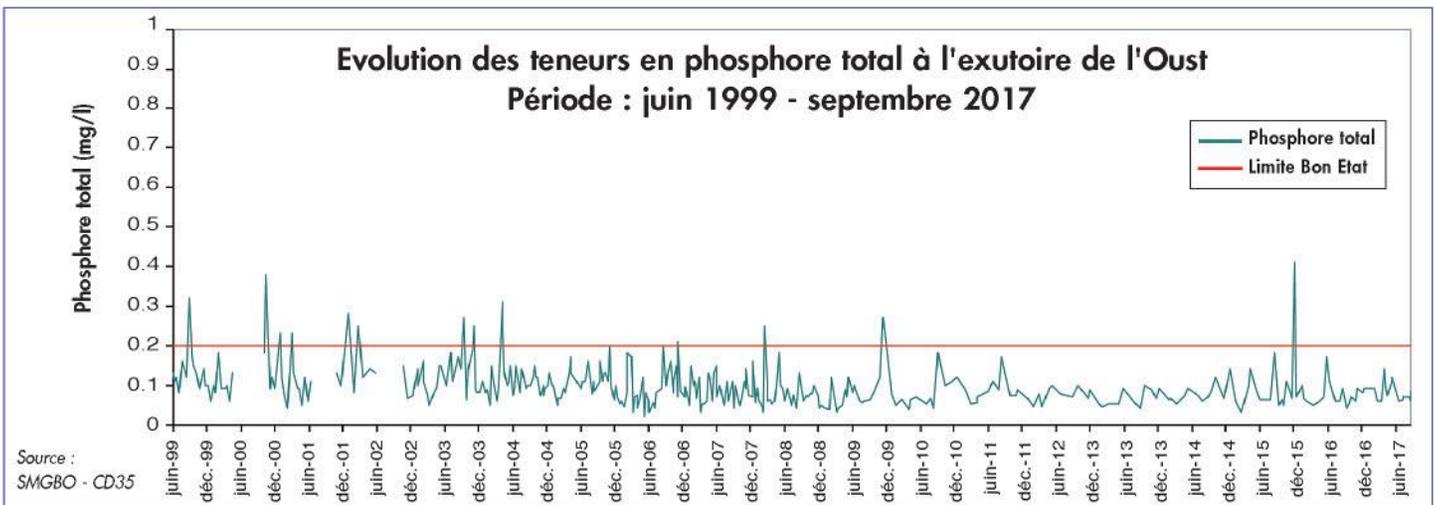
Source : SMGBO, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Bd Topo® - IGN©

De manière naturelle, le phosphore est présent en faible quantité dans les eaux de surface. Le phosphore est un élément nutritif : il participe au développement des organismes aquatiques. En excès, il engendre la dégradation de la qualité des eaux et un déséquilibre des écosystèmes aquatiques. Il constitue le facteur essentiel de l'eutrophisation. Le phosphore total englobe la forme minérale (issue de rejets ponctuels des activités humaines) et la forme organique (issue de l'érosion des sols) du phosphore.

Pour cette année hydrologique (2016-2017), tous les exutoires de bassins versants sont considérés comme étant de bonne qualité pour le paramètre Phosphore (quantile 90 \* inférieur à 0,2 mg/l). Le Ninian est le bassin versant avec le plus haut quantile 90 : 0,17 mg/l et l'Arz est avec celui le plus bas : 0,1 mg/l. L'Yvel Hyvet a un suivi particulier pour ce paramètre (cf. p19).

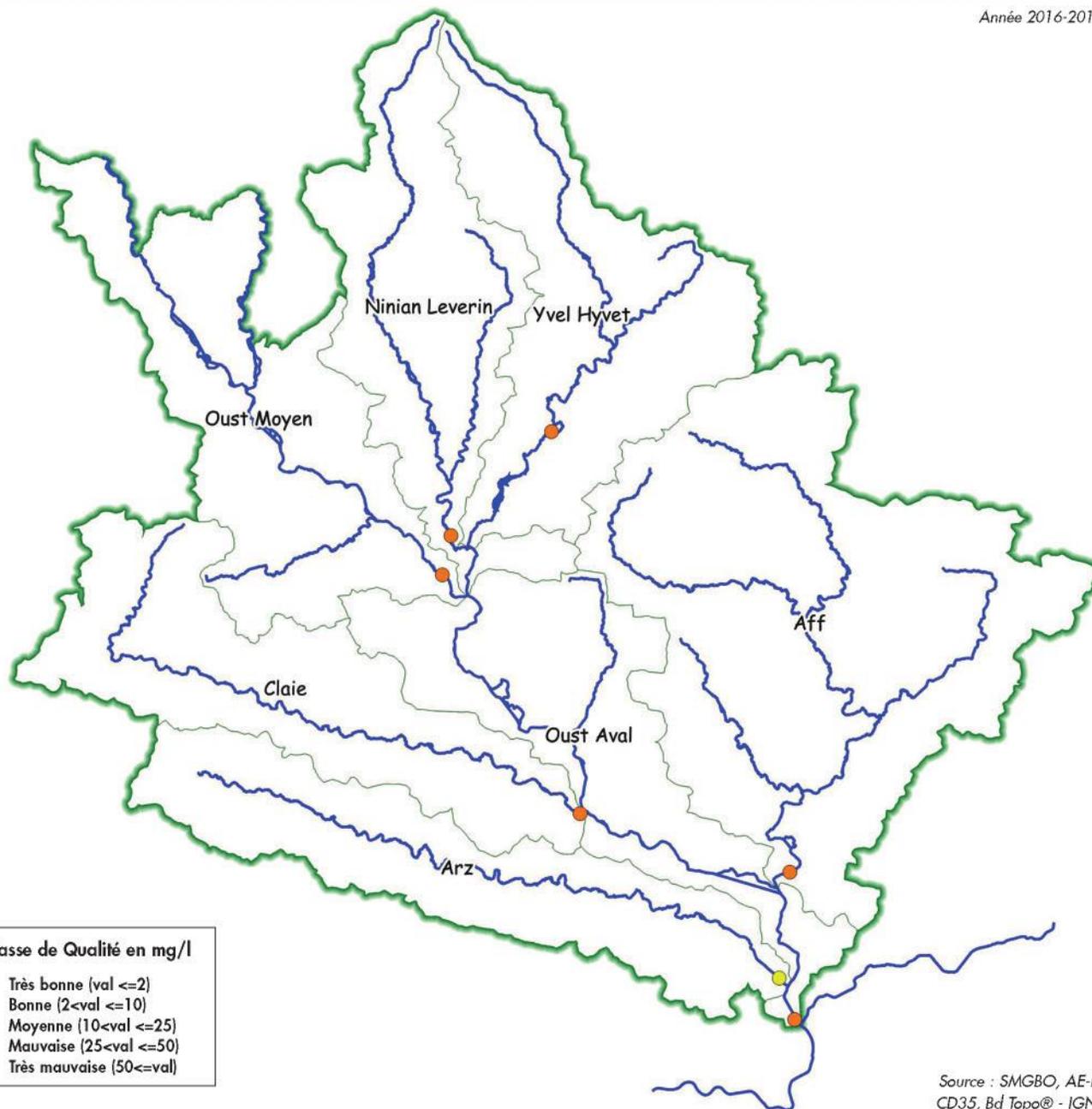
A l'exutoire de l'Oust à Redon, la concentration maximale détectée est de 0,14 mg/l. Donc les concentrations pour ce paramètre sont relativement faibles.

\*Quantile90 : 90% des valeurs relevées sont inférieures à la valeur citée.



Source : SMGBO - CD35

Année 2016-2017



Source : SMGBO, AE-LB, CD35, Bd Topo® - IGN©

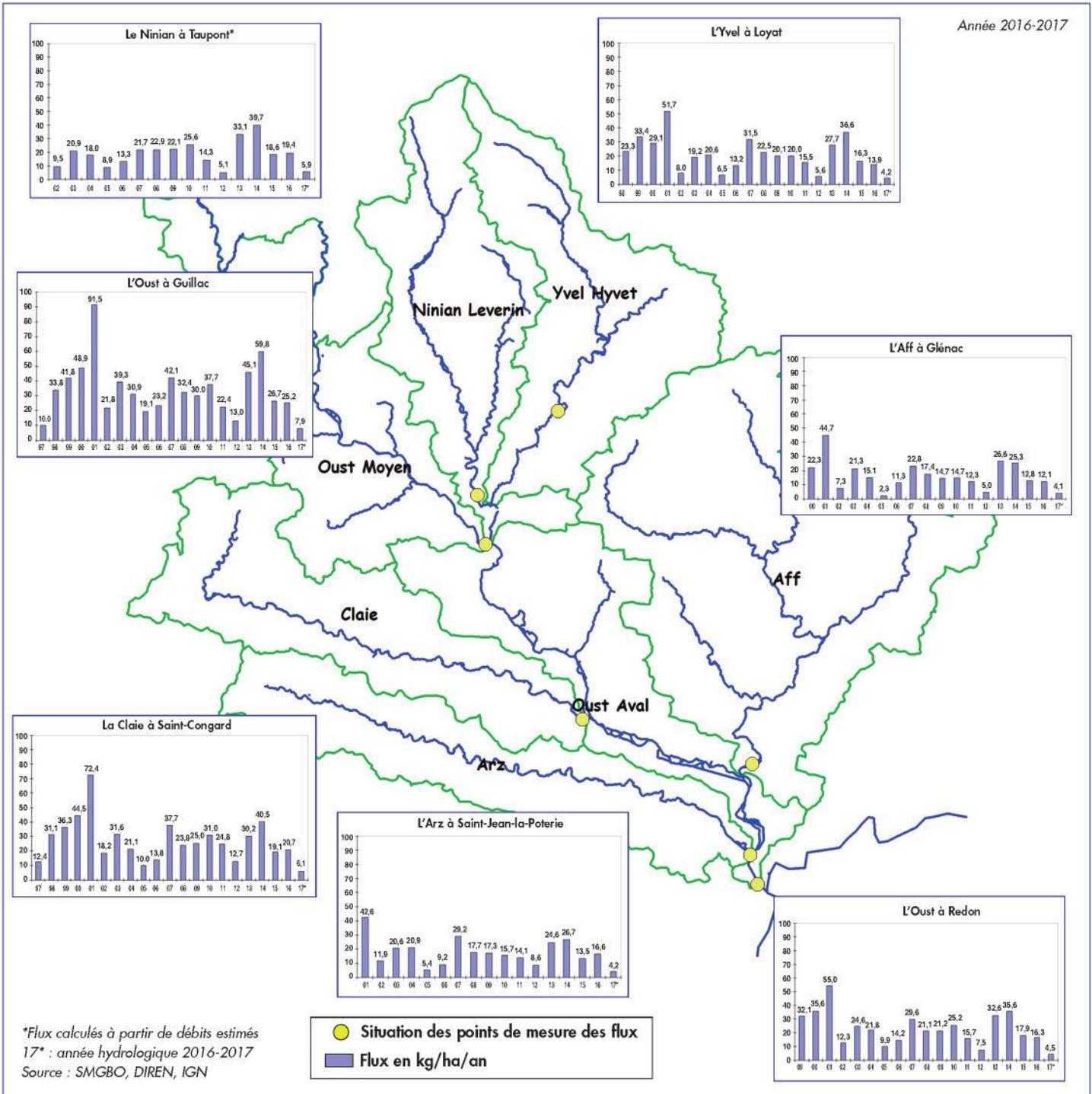
L'azote est un élément nutritif majeur pour les végétaux. Il est assimilé par les plantes dans sa forme oxydée, connue sous le nom de nitrates. En cas de fortes concentrations, les nitrates favorisent l'eutrophisation des cours d'eau. Ils peuvent également compromettre certains usages tels que la production d'eau potable si la concentration est supérieure à 50 mg/l. Chargés d'azote par les apports de fertilisants organiques et minéraux, les sols agricoles constituent la source essentielle de nitrates.

Le bon état écologique des cours d'eau pour le paramètre nitrate se mesure à partir du quantile 90, soit 90% des résultats sont inférieurs à la valeur indiquée. La carte ci-dessus présente la classe de qualité des cours d'eau aux exutoires des principaux bassins versants du Grand Bassin de l'Oust lors de l'année hydrologique 2016-2017.

Six bassins versants présentent une qualité d'eau considérée comme mauvaise pour le paramètre nitrate. Sur le Ninian, l'Oust à Guillac et l'Aff, le quantile 90 est respectivement de 36 mg/l, de 35 mg/l et de 30 mg/l. L'Yvel et l'Oust à Redon restent sous les 30 mg/l avec un quantile 90 à 29 mg/l. La Claie est le cours d'eau qui s'approche le plus du seuil des 25mg/l avec un quantile 90 à 26 mg/l.

Cette année, seul l'Arz présente un quantile 90 indiquant une qualité d'eau moyenne avec une valeur à 21 mg/l.

Année 2016-2017



Les stations limnigraphiques présentes sur le Grand Bassin de l'Oust permettent de mesurer le flux d'azote sortant de chacun des bassins versants. Ces flux correspondent aux concentrations en nitrates multipliées par les débits du cours d'eau. Plus l'année est humide, plus les débits sont importants et donc plus les flux d'azote sont élevés. Les flux présentés sur la carte ci-dessus sont des flux spécifiques : la quantité d'azote qui sort du bassin versant est rapportée à l'hectare pour permettre une comparaison entre bassins versants.

Comme cela a été vu précédemment, cette année, les débits ont été particulièrement faibles, ce qui explique que les flux d'azote soient aussi faibles, puisqu'ils sont compris entre 4 et 8 kg/ha.

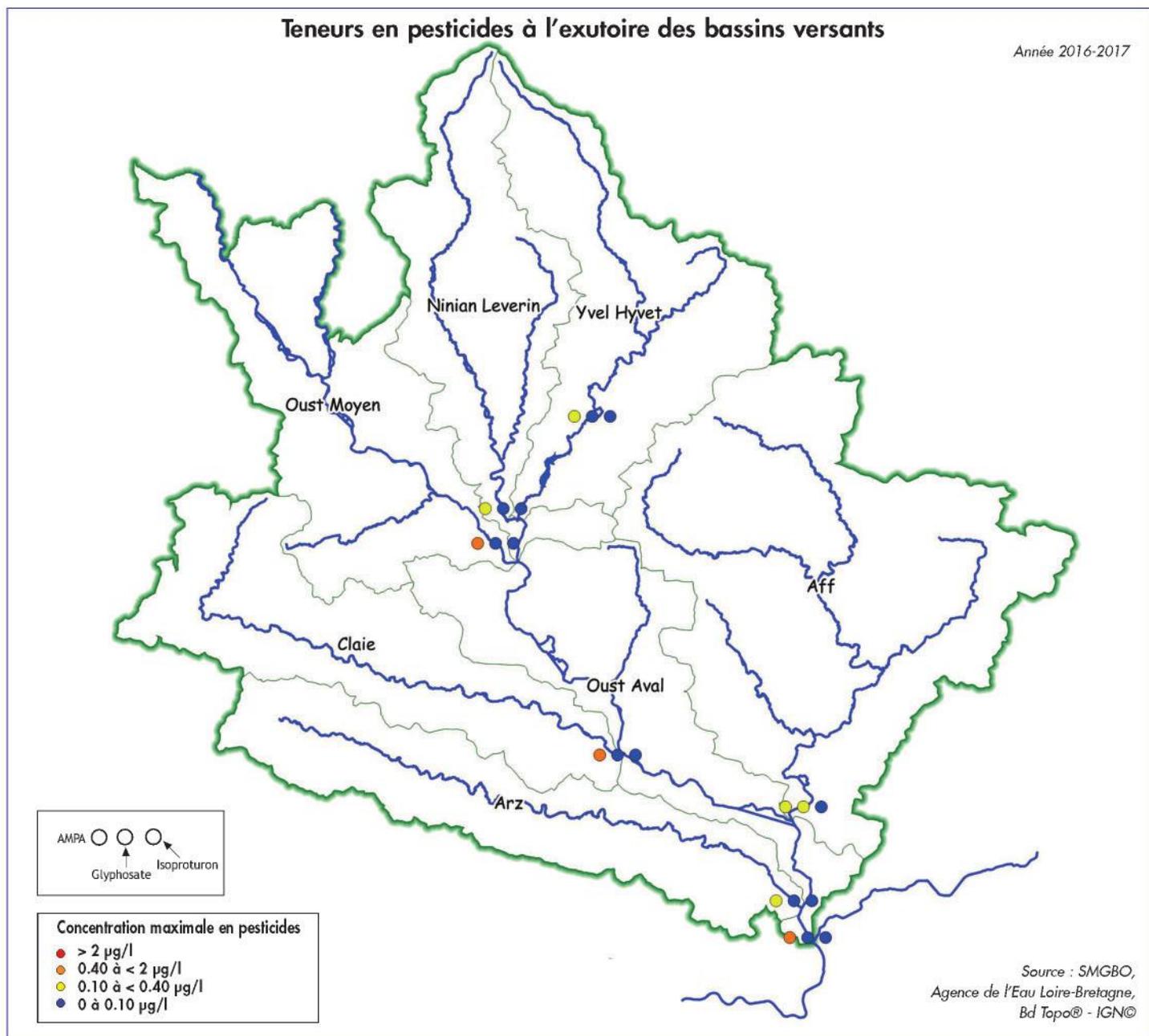
Comme les précédentes années, les flux les plus importants sont enregistrés sur l'Oust à Guillac : 7,9 kg/ha, la Claie : 6,1 kg/ha/an et le Ninian : 5,8 kg/ha.

L'Oust à Redon, l'Arz, l'Yvel et l'Aff présentent des flux inférieurs à 5 kg/ha, l'Aff étant une nouvelle fois le cours d'eau où le flux d'azote est le plus faible avec 4,1 kg/ha.

A l'exutoire de l'Oust, au niveau de Redon, le flux d'azote est de 4,5 kg/ha.

## Teneurs en pesticides à l'exutoire des bassins versants

Année 2016-2017



Depuis sa création, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust suit les concentrations des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides...). Des analyses sont ainsi réalisées sur les différents cours d'eau du bassin versant (exutoires et points internes). Chaque mois, un à deux prélèvements sont effectués, de préférence après un épisode pluvieux conséquent, soit 8 mm de pluie en 24 heures. En 2016-2017, 152 molécules ont été recherchées.

Ces analyses, réalisées sur l'eau brute, sont comparées à la norme eau potable qui est de 0,1 µg/l. Ces chiffres ne correspondent donc pas à la qualité de l'eau délivrée au robinet.

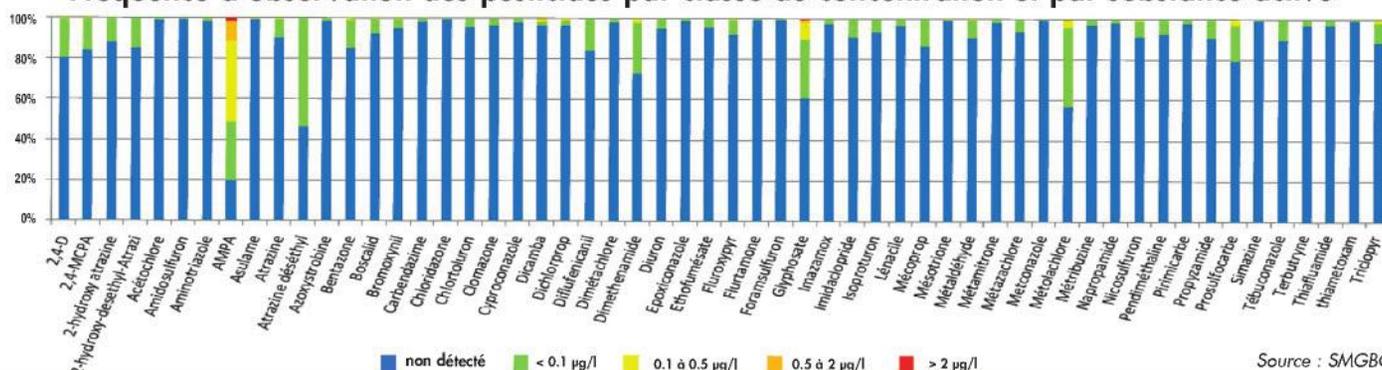
L'AMPA a été retrouvé à des concentrations supérieures à 0,4 µg/l sur trois bassins versants. Les bassins de la Claie, de l'Oust à Redon et de l'Oust à Guillac présentent des concentrations maximales respectives de 1,39 µg/l, de 1,28 µg/l et 0,694 µg/l. L'Aff, l'Arz, le Ninian et l'Yvel ont des concentrations maximales supérieures au seuil de 0,1 µg/l. Elles sont respectivement de 0,258 µg/l, de 0,107 µg/l, de 0,257 µg/l et de 0,275 µg/l.

Pour le glyphosate, seule l'Aff a une concentration maximale supérieure au seuil de 0,1 µg/l avec un prélèvement à 0,178 µg/l. Tous les autres bassins versant ont des concentrations maximales inférieures au seuil de 0,1 µg/l. Elles varient de 0,048 à 0,089 µg/l.

Pour l'isoproturon, tous les bassins versants ont des concentrations inférieures au seuil de 0,1 µg/l. La concentration maximale détectée est de 0,045 µg/l pour le Ninian, de 0,032 µg/l pour l'Yvel, de 0,008 µg/l pour l'Oust à Guillac et de 0,007 µg/l pour l'Oust à Redon. Sur l'Aff, l'Arz et la Claie les concentrations sont trop faibles pour être détectées.

Année 2016-2017

## Fréquence d'observation des pesticides par classe de concentration et par substance active



Les résultats présentés sur cette page tiennent compte des analyses réalisées à l'exutoire des bassins versants mais également des points de suivi internes aux bassins versants.

Parmi les 109 molécules recherchées sur l'ensemble du Grand Bassin de l'Oust, 56 ont été détectées au moins une fois lors de l'année hydrologique 2016-2017 (voir graphique ci-dessus). Les substances actives les plus détectées sur le Grand Bassin de l'Oust sont l'AMPA (80%), l'atrazine déséthyl (53%), le glyphosate (39%) et le métolachlore (44%).

Parmi les substances actives décelées, 19 ont présenté des concentrations supérieures au seuil de 0,1 µg/l. L'AMPA dépasse ce seuil dans plus de 50% des analyses.

Quatre substances dépassent le seuil de 0,5 µg/l. Le dicamba avec un maximum de 0,734 µg/l sur l'Oust Moyen et le métolachlore avec un maximum de 1,1 µg/l sur l'Oust Aval.

L'AMPA et le glyphosate dépassent aussi le seuil des 2 µg/l. La concentration maximale détectée pour l'AMPA est de 5,22 µg/l en septembre 2017 sur le ruisseau du Rahun. Pour le glyphosate celle-ci est de 2,79 µg/l sur l'Yvel.

Détails des molécules présentant une concentration maximale supérieure au seuil de 0,1 µg/l.

Paramètre	Nbre de recherches	Maximum (en µg/l)	Utilisations
2,4-D	205	0,424	Utilisé comme herbicide par les professionnels et particuliers (céréales, maïs, prairies, gazons, fruitiers...)
2,4-MCPA	205	0,39	Utilisé comme herbicide par les professionnels et particuliers (céréales, prairies, gazons...)
AMPA	283	5,22	Produit de dégradation du glyphosate
Asulame	205	0,113	Utilisé comme herbicide (prairies, légumineuses...) - Retiré depuis 2012
Atrazine	205	0,152	Utilisé comme herbicide sélectif (maïs) - Retiré depuis 2003
Bentazone	205	0,306	Utilisé comme herbicide sélectif (maïs et céréales, pois, haricots prairies)
Boscalid	205	0,364	Utilisé comme fongicide
Bromoxynil	205	0,222	Utilisé comme herbicide par les professionnels (maïs, gazons, céréales)
Dicamba	205	0,734	Utilisé comme herbicide par professionnels et particuliers (maïs, céréales, gazons, généraux)
Dichlorprop	205	0,274	Utilisé comme herbicide par les professionnels et les particuliers (gazons, céréales)
Diméthanamide	205	0,26	Utilisé comme herbicide par les professionnels (maïs, gazon) - Retiré en 2008
Fluroxypyr	205	0,138	Utilisé comme herbicide général (céréales, maïs, prairies, gazons, broussailles...)
Glyphosate	283	2,79	Utilisé comme herbicide général par les professionnels et particuliers
Mésotrione	205	0,114	Utilisé comme herbicide par les professionnels (maïs)
Métaldéhyde	205	0,17	Utilisé comme molluscicide (escargots, limaces)
Métolachlore	205	1,1	Utilisé comme herbicide par les professionnels (maïs, betterave ...) - Retiré en 2003
Nicosulfuron	205	0,135	Utilisé comme herbicide par les professionnels (maïs)
Prosulfocarbe	205	0,341	Utilisé comme herbicide par les professionnels (céréales, maraichage, arbres)
Triclopyr	205	0,124	Utilisé comme herbicide et débroussaillant général

Autres molécules ayant été détectées au moins une fois sur le Grand Bassin de l'Oust :

Paramètre	Nbre de recherches	Maximum (en µg/l)	Paramètre	Nbre de recherches	Maximum (en µg/l)	Paramètre	Nbre de recherches	Maximum (en µg/l)
2-hydroxy atrazine	205	0,04	Cyproconazole	205	0,012	Métamitronne	205	0,04
2-hydroxy-deséthyl-Atrazi	205	0,019	Diflufenicanil	205	0,028	Métazachlore	205	0,045
			Dimétochlore	205	0,027	Metconazole	205	0,006
			Diuron	205	0,023	Métribuzine	205	0,06
Acétochlore	205	0,019	Epoxiconazole	205	0,012	Napropamide	205	0,023
Amidosulfuron	205	0,006	Ethofumésate	205	0,031	Pendiméthaline	205	0,041
Aminotriazole	205	0,055	Flurtamone	205	0,016	Pirimicarbe	205	0,018
Atrazine déséthyl	205	0,015	Foramsulfuron	205	0,01	Propyzamide	205	0,052
Azoxystrobine	205	0,024	Imazamox	205	0,033	Siamazine	205	0,007
Carbendazime	205	0,017	Imidaclopride	205	0,05	Tébuconazole	205	0,053
Chloridazone	205	0,018	Isoproturon	205	0,045	Terbutryne	205	0,016
Chlortoluron	205	0,07	Lénacile	205	0,02	Thiaflumide	205	0,025
Clomazone	205	0,011	Mécoprop	205	0,039	Thiametoxam	205	0,006



# ***La ressource en eau...***



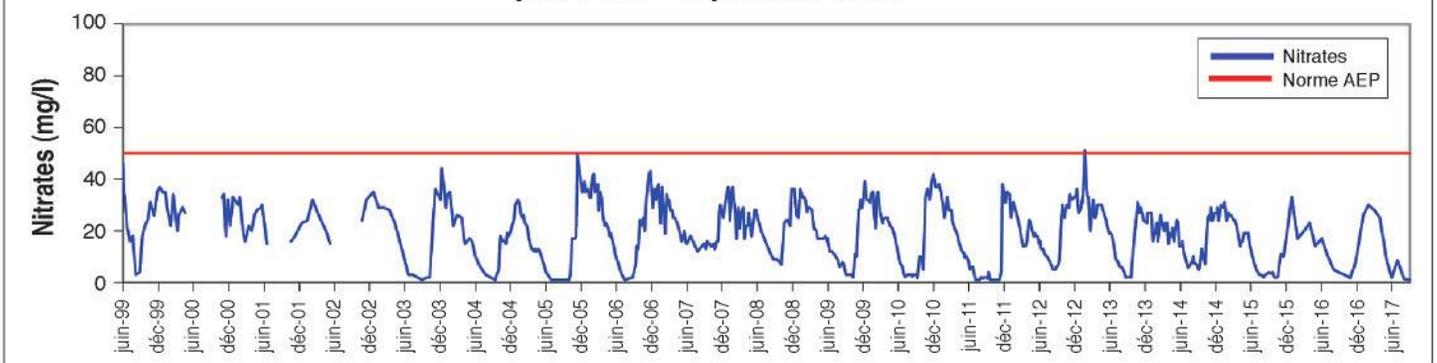
***Zoom sur la qualité des rivières de  
nos 7 bassins versants***



# BASSIN VERSANT DE L'AFF

## LES NITRATES (Source SMGBO)

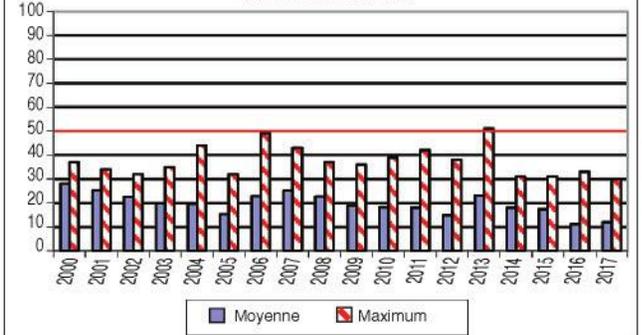
Evolution des concentrations en nitrates à l'exutoire  
juin 1999 - septembre 2017



Sur le bassin versant de l'Aff, les teneurs en nitrates subissent d'importantes variations saisonnières avec des concentrations très faibles à l'étiage et une remontée rapide de celles-ci après les périodes pluvieuses. Les concentrations moyennes annuelles diminuent entre 2000 et 2005, puis augmentent jusqu'en 2007 et rediminuent jusqu'en 2012. Après une nouvelle hausse en 2013, la moyenne des concentrations redescend sous les 20 mg/l et atteint 12 mg/l pour l'année 2017.

Depuis le début des analyses, la concentration maximale détectée varie entre 30 et 50 mg/l. Après un pic à 51 mg/l en 2013, celles-ci sont proches des 30 mg/l, valeur qui n'a pas été dépassée en 2017.

Evolution des concentrations moyennes et maximales

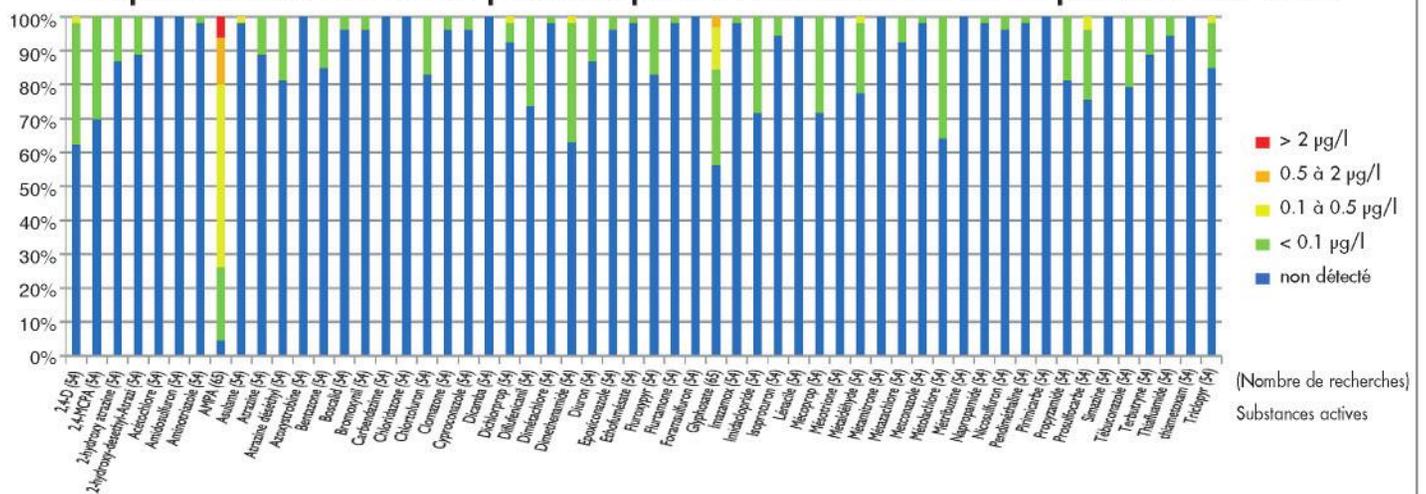


Indicateurs calculés sur l'année hydrologique (2017 = octobre 2016 - septembre 2017)

## LES PESTICIDES (Source SMGBO)

Fréquence d'observation des pesticides par classe de concentration et par substance active

Année 2016-2017



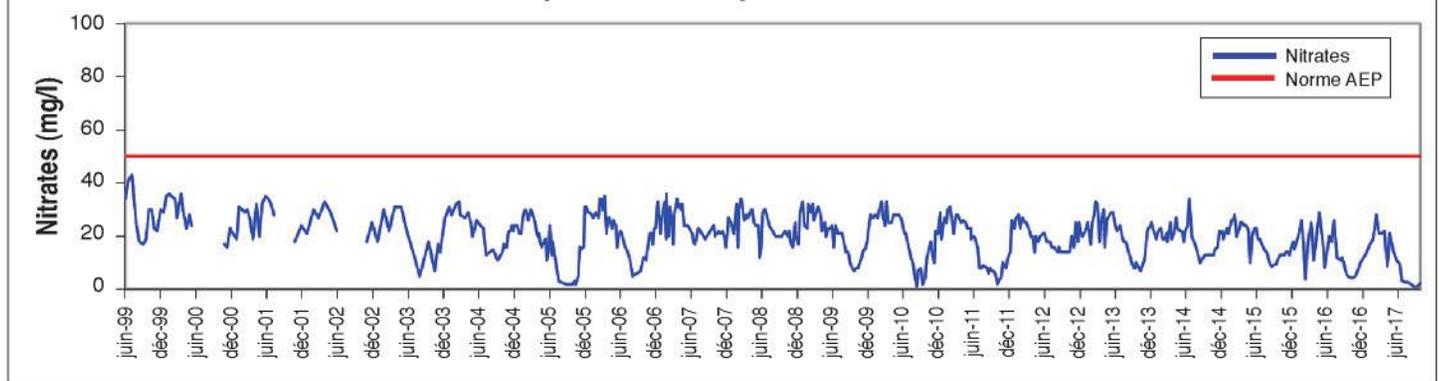
Sur le bassin versant de l'Aff, 42 substances actives ont été détectées au moins une fois lors de l'année 2016-2017. Les molécules les plus souvent observées sur ce bassin sont l'AMPA et le glyphosate avec des fréquences de détection supérieures à 40%. L'AMPA atteint 95% de détection. Parmi ces 43 substances, 9 présentent un dépassement du seuil de 0,1 µg/l. Ce seuil est dépassé dans plus de 70% des analyses pour l'AMPA et dans plus de 10% des cas pour le glyphosate. L'AMPA et le glyphosate dépassent aussi le seuil de 0,5 µg/l. Celui-ci est franchi dans près de 20% des analyses pour l'AMPA. La concentration maximale pour le glyphosate est de 0,864 µg/l. L'AMPA dépasse plusieurs fois le seuil de 2 µg/l avec un pic à 5,22 µg/l en septembre 2017 sur la rivière du Rahun.



# BASSIN VERSANT DE L'ARZ

## LES NITRATES (Source SMGBO)

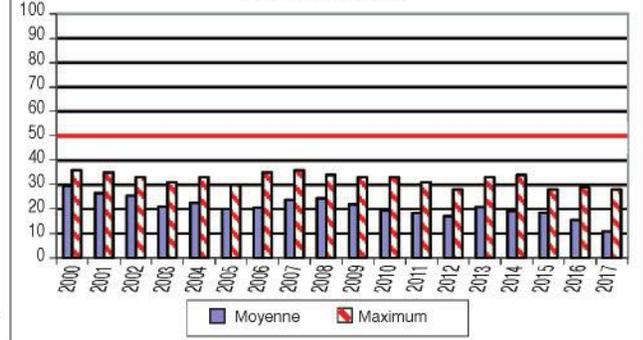
Evolution des concentrations en nitrates à l'exutoire juin 1999 - septembre 2017



Sur le bassin versant de l'Arz, de 2000 à 2006, les concentrations moyennes en nitrates sont passées de 30 mg/l à 20 mg/l. En 2007 et 2008, une augmentation est observée puis de nouveau une diminution pour atteindre 17 mg/l en 2012. En 2013, une légère augmentation est constatée ; pour la 4<sup>ème</sup> année de suite, la concentration moyenne annuelle passe sous les 20 mg/l et atteint 11 mg/l en 2017, soit la plus faible concentration moyenne jamais relevée.

Les concentrations maximales à l'exutoire de l'Arz varient peu d'une année sur l'autre (entre 28 et 36 mg/l). La concentration maximale diminue légèrement par rapport à l'année dernière, avec une concentration maximale à 28 mg/l en 2017.

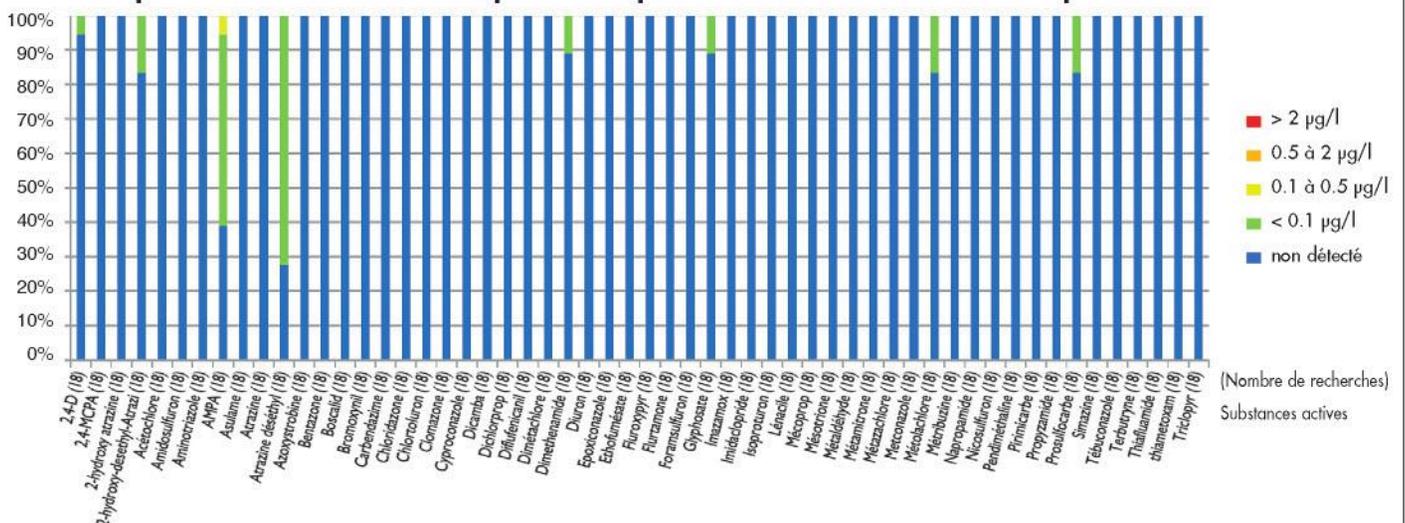
Evolution des concentrations moyennes et maximales



## LES PESTICIDES (Source SMGBO)

Indicateurs calculés sur l'année hydrologique (2017 = octobre 2016 - septembre 2017)

Fréquence d'observation des pesticides par classe de concentration et par substance active

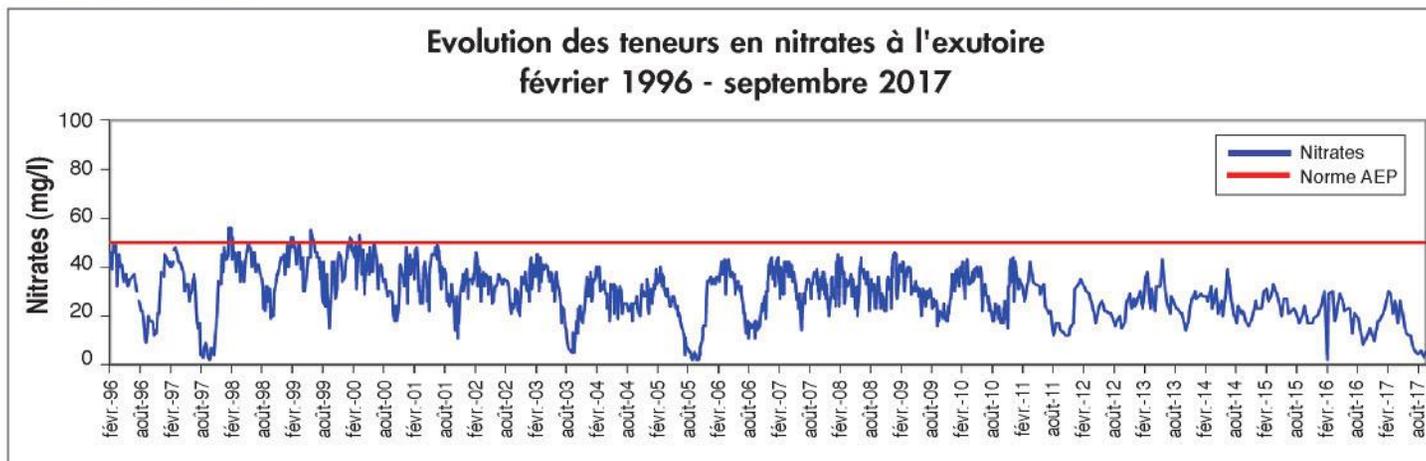


Sur le bassin versant de l'Arz, 8 molécules ont été détectées au moins une fois lors de l'année 2016-2017 parmi les 109 paramètres recherchés. Les molécules les plus détectées sont l'AMPA avec plus de 60% de détection et l'atrazine déséthyl qui est détectée dans plus de 70% des analyses. Seul l'AMPA dépasse le seuil des 0,1 µg/l avec une concentration maximale de 0,107 µg/l.



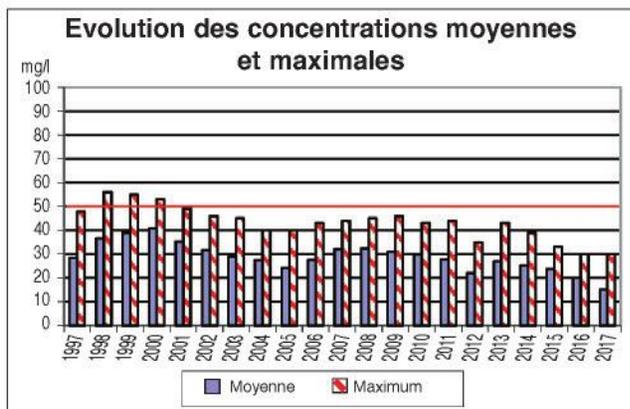
# BASSIN VERSANT DE LA CLAIE

## LES NITRATES (Source SMGBO, SAUR)



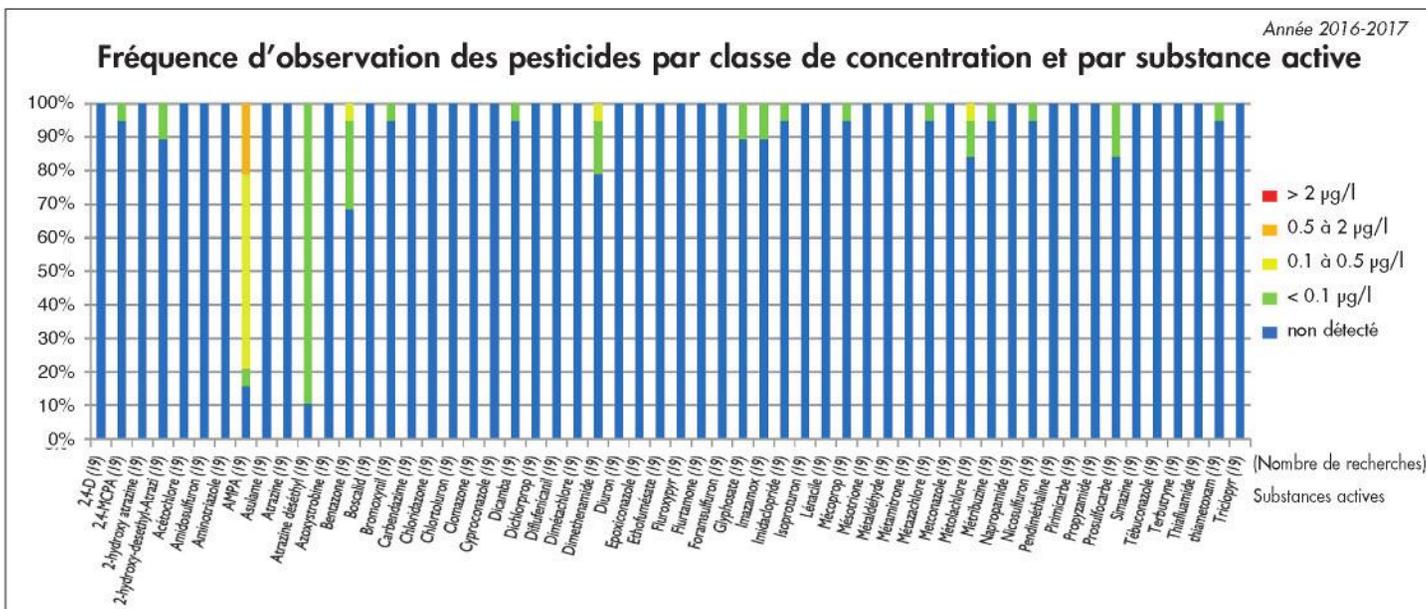
Sur le bassin versant de la Claise, les concentrations moyennes ont enregistré une baisse importante entre 2000 et 2005, passant de 41 à 24 mg/l. Elles sont ensuite remontées en 2008 jusqu'à 32 mg/l. Depuis 2009 elles sont sous la barre des 30 mg/l. En 2017 la concentration moyenne passe même sous les 20 mg/l pour la première fois avec 15,25 mg/l.

Depuis 2000, les concentrations maximales fluctuent entre 40 et 50 mg/l. En 2012, elles descendent même sous les 40 mg/l avec 35 mg/l. Depuis 2014, la concentration maximale semble se maintenir sous les 40 mg/l. En 2017, elle est à son plus bas niveau pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive avec 30 mg/l. Il est à noter qu'aucun dépassement de la norme des 50 mg/l n'est observé sur cette station depuis 2000.



Indicateurs calculés sur l'année hydrologique (2017 = octobre 2016 - septembre 2017)

## LES PESTICIDES (Source SMGBO)



Sur le bassin de la Claise, dix-huit substances actives ont été détectées au moins une fois au cours de l'année 2016-2017. Seuls l'AMPA et l'atrazine déséthyl sont détectés dans plus de 50% des analyses. Ces substances sont même retrouvées dans plus de 80% des analyses.

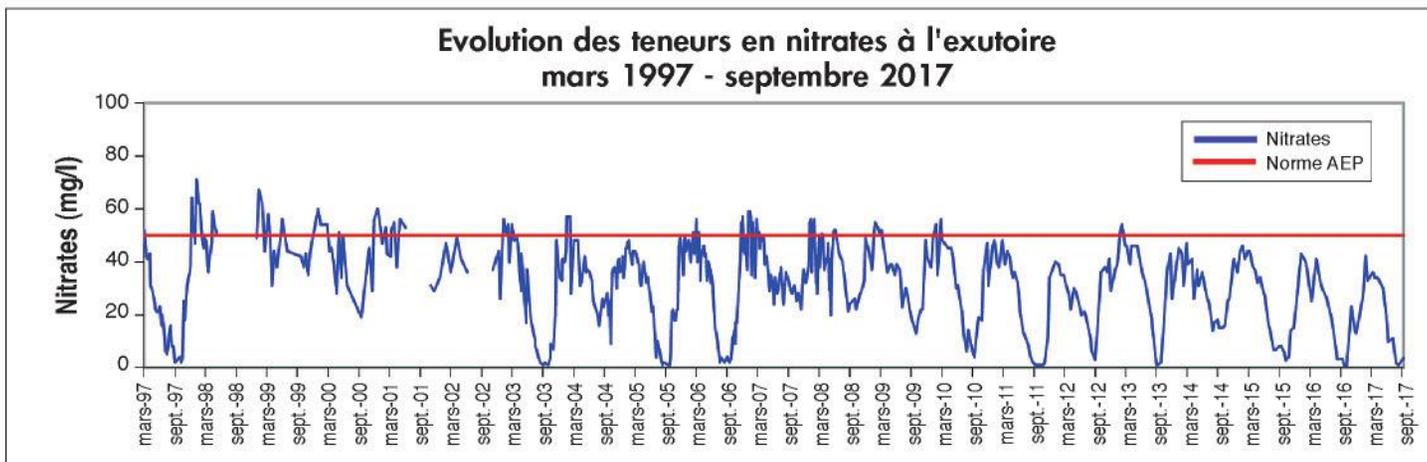
Quatres molécules dépassent le seuil des 0,1 µg/l. Il s'agit du bentazone (0,111 µg/l), du dimethenamide (0,13 µg/l), du métolachlore (0,17 µg/l) et de l'AMPA. Cette molécule dépasse ce seuil dans près de 80% des analyses.

L'AMPA est aussi la seule molécule à dépasser le seuil de 0,5 µg/l avec une concentration maximale de 1,39 µg/l. Ce seuil est atteint dans plus de 20% des analyses.

# BASSIN VERSANT DU NINIAN-LEVERIN

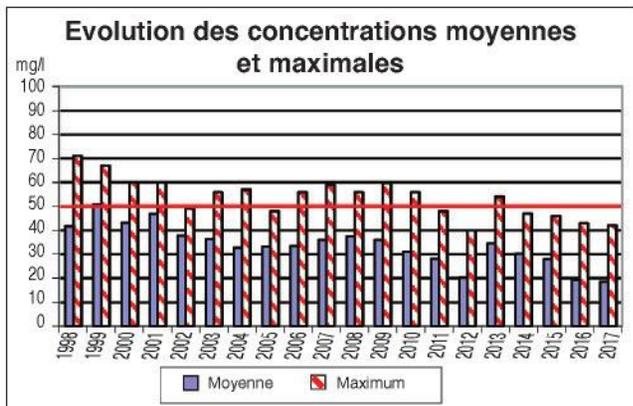


## LES NITRATES (Source SMGBO)



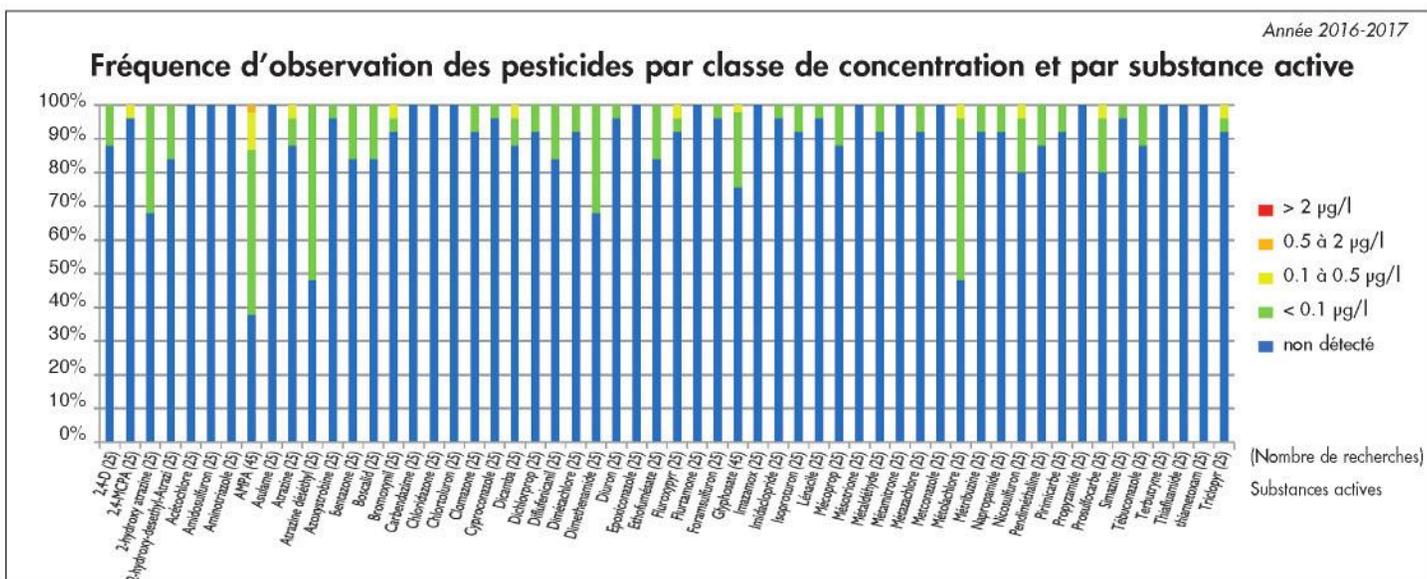
Sur ce cours d'eau, les variations saisonnières sont très marquées. Les concentrations moyennes ont observé une baisse conséquente entre 1999 et 2004, passant de 51 mg/l à 33 mg/l. Après une légère remontée jusqu'en 2008, la concentration moyenne a baissé jusqu'en 2012 avec une concentration de 20 mg/l. En 2013, elle remonte à près de 35 mg/l puis redescend pour atteindre son plus bas niveau en 2017 avec 18,54 mg/l.

Depuis un pic maximal de 71 mg/l en 1998, les concentrations maximales ont une tendance à la baisse. Depuis 2011, la concentration maximale annuelle reste sous les 50 mg/l même si en 2013, elle atteint 54 mg/l. En 2017 elle descend à 42,1 mg/l. Donc même si la situation semble s'améliorer, elle reste fragile puisque les concentrations maximales restent relativement élevées.



Indicateurs calculés sur l'année hydrologique (2017 = octobre 2016 - septembre 2017)

## LES PESTICIDES (Source SMGBO)



Sur le bassin versant du Ninian-Léverin, 39 substances actives ont été détectées au moins une fois lors de l'année 2016-2017. Les molécules les plus souvent observées sur ce bassin versant sont le 2-hydroxy atrazine, l'AMPA, l'atrazine déséthyl, le dimethenamide et le métolachlore qui présentent des fréquences d'observation supérieures à 30%. L'AMPA est même détecté dans plus de 60% des analyses.

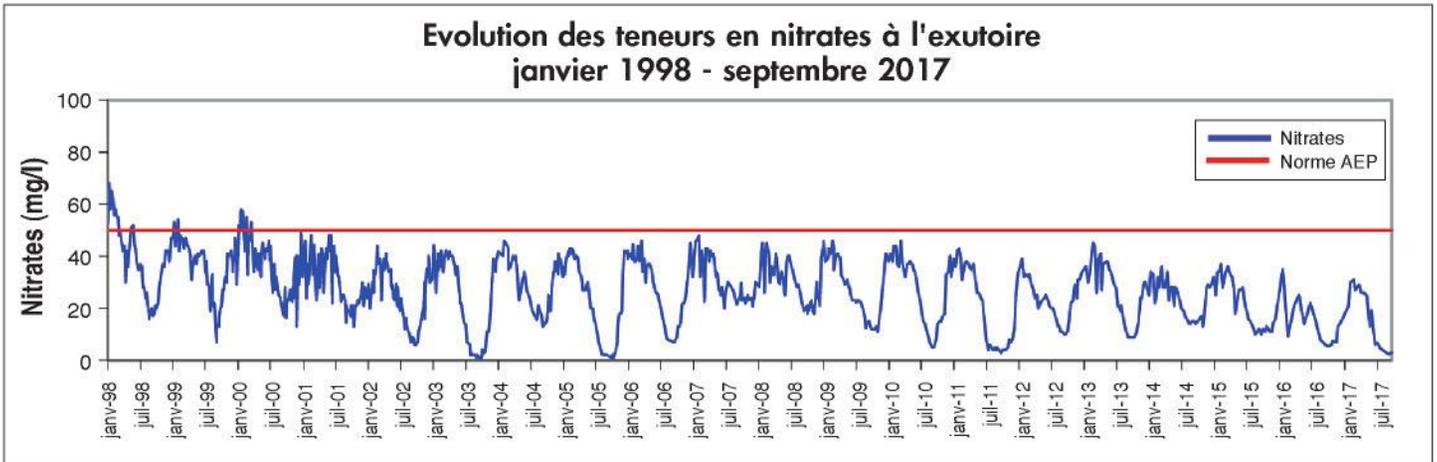
11 molécules dépassent le seuil de 0,1 µg/l : le 2,4-MCPA (0,39 µg/l), l'AMPA, l'atrazine (0,152 µg/l), le bromoxynil (0,222 µg/l), le dicamba (0,102 µg/l), le fluroxypyr (0,138 µg/l), le glyphosate (0,119 µg/l), le métolachlore (0,41 µg/l), le nicosulfuron (0,135 µg/l), le prosulfocarbe (0,141 µg/l) et le triclopyr (0,122 µg/l).

L'AMPA est la seule molécule à dépasser le seuil de 0,5 µg/l avec une valeur maximale analysée à 0,677 µg/l.



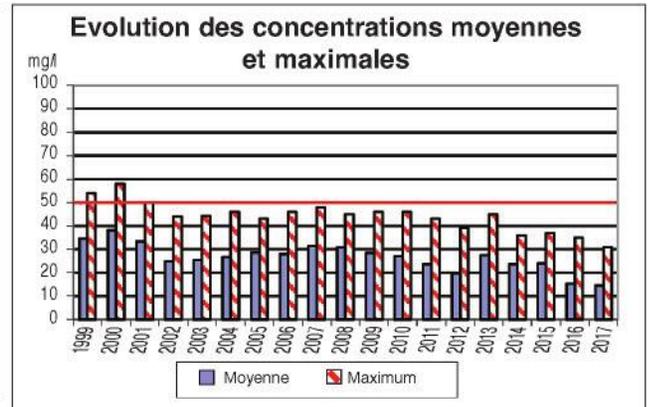
# BASSIN VERSANT DE L'OUST AVAL

## LES NITRATES (Source SMGBO, CD 35)



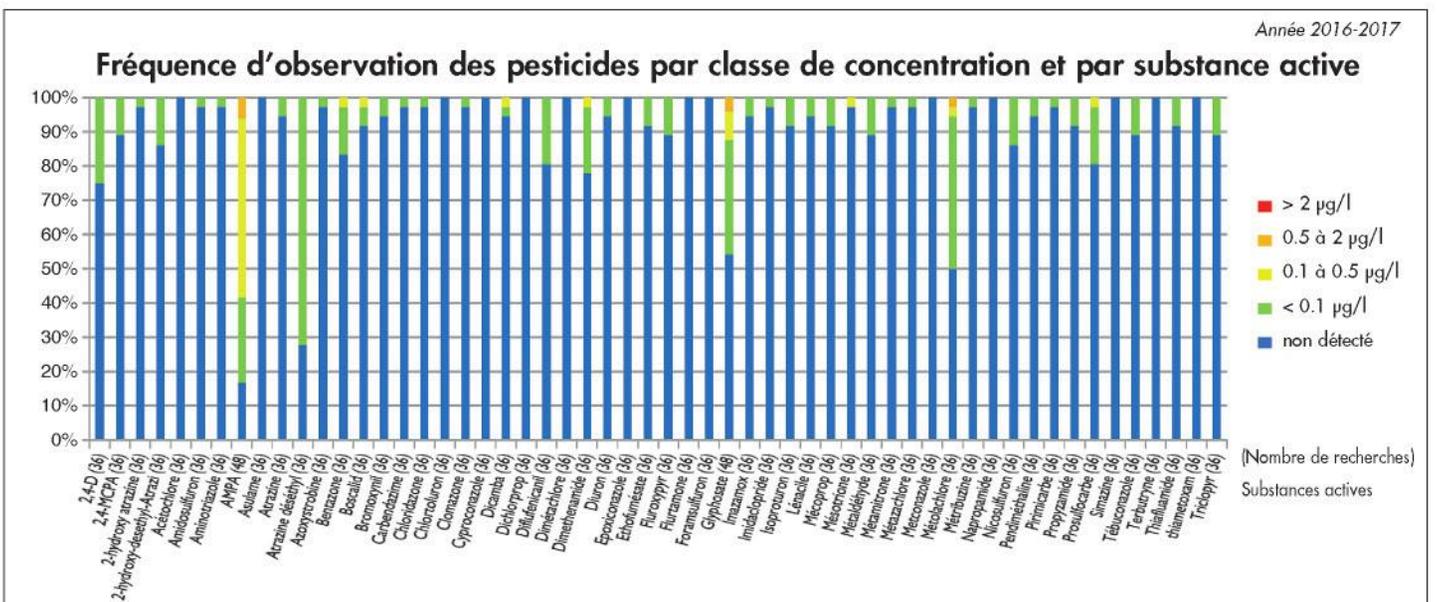
Sur le bassin versant de l'Oust Aval, en 2000, la concentration moyenne annuelle en nitrate était à 38 mg/l. Depuis, la concentration moyenne a nettement diminué et varie entre 20 et 30 mg/l. Pour la deuxième année consécutive, la concentration moyenne se situe sous les 20 mg/l avec 14,5 mg/l en 2017 (plus basse valeur depuis le début du suivi).

Après un pic de concentration maximale à 58 mg/l en 2000, les concentrations maximales se sont stabilisées entre 40 et 50 mg/l. Depuis 2014, celle-ci se situe sous les 40 mg/l. En 2017 la concentration maximale est de 31 mg/l soit la plus faible concentration maximale détectée. Aucun dépassement de la norme des 50 mg/l n'a été constaté depuis le mois de mars 2000.



Indicateurs calculés sur l'année hydrologique (2017 = octobre 2016 - septembre 2017)

## LES PESTICIDES (Source SMGBO)



Quarante-deux substances actives ont été détectées lors de l'année hydrologique 2016-2017. L'AMPA, l'atrazine déséthyl, le glyphosate et le métochloré sont détectés dans plus de 40% des prélèvements. L'atrazine déséthyl et le métochloré sont détectés dans plus de 50 % des analyses et l'AMPA dans plus de 80%.

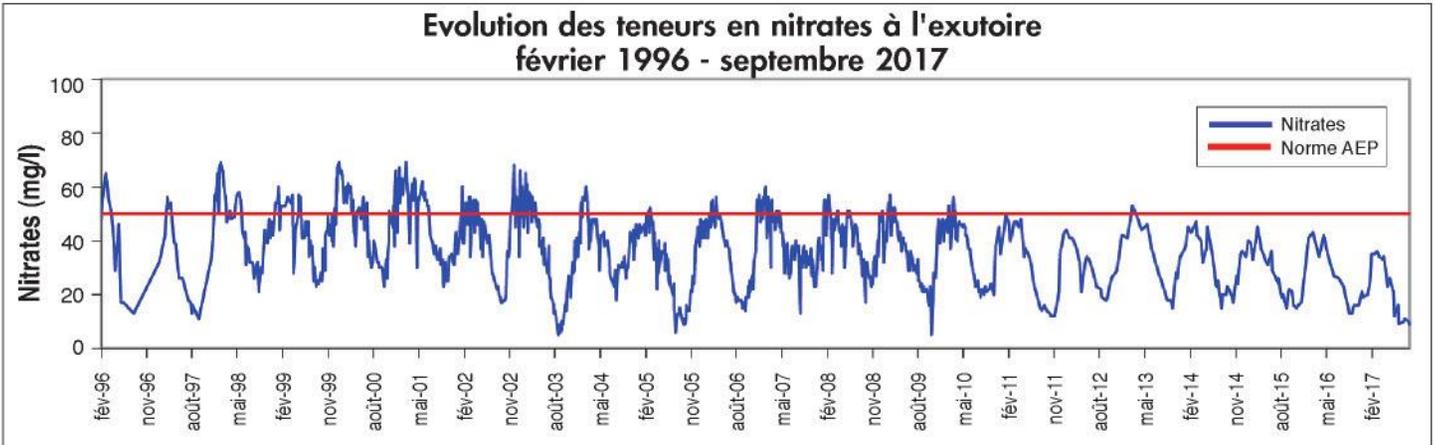
L'AMPA, le bentazone, le boscalid, le dicamba, le dimethenamide, le glyphosate, le mésotrione, le métochloré et le prosulfocarbe dépassent le seuil de 0,1 µg/l. L'AMPA dépasse ce seuil dans près de 60% des analyses.

L'AMPA, le glyphosate et le métochloré dépassent le seuil de 0,5 µg/l avec des concentrations maximales respectives à 1,28 µg/l, 1,44 µg/l et 1,1 µg/l.



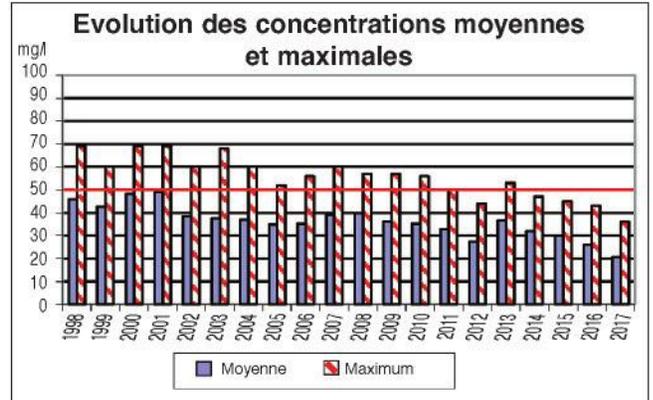
# BASSIN VERSANT DE L'OUST MOYEN

## LES NITRATES (Source SMGBO, SAUR)



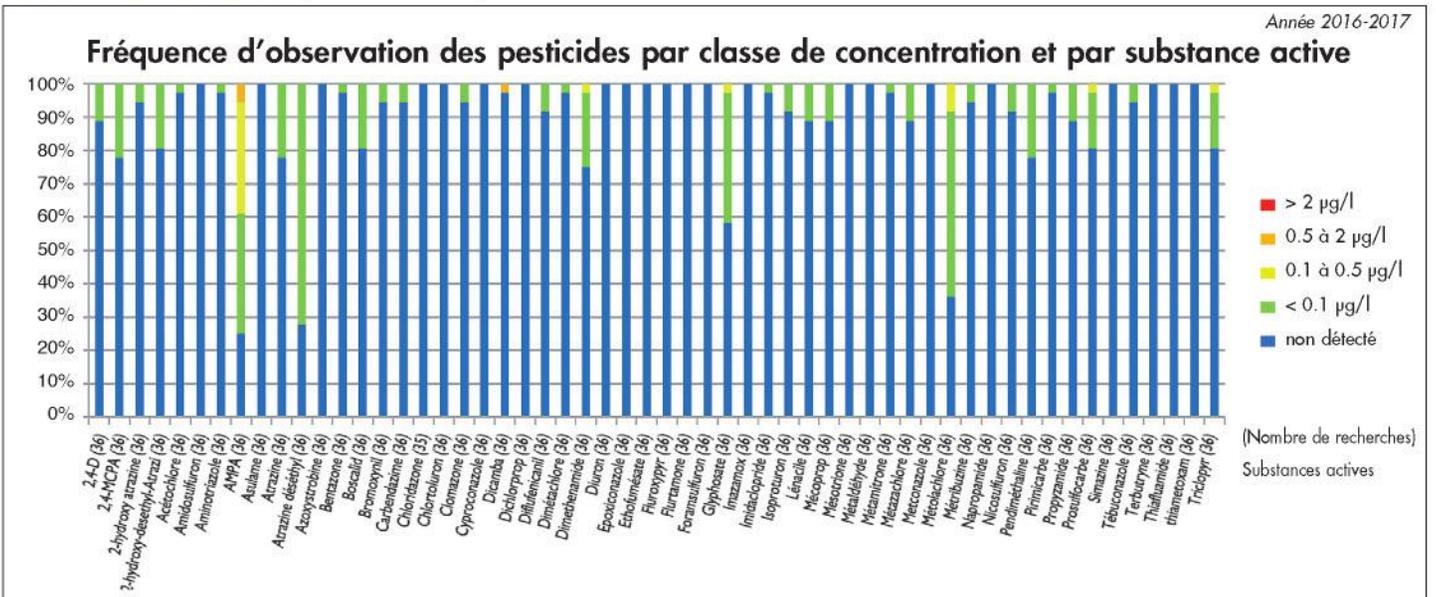
Sur le bassin versant de l'Oust Moyen, avant 2002 les concentrations moyennes annuelles en nitrates étaient supérieures à 40 mg/l. Les concentrations moyennes ont ensuite variées entre 40 et 30 mg/l de 2002 à 2014. Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive elle diminue et passe même sous les 30 mg/l depuis 2015. En 2017, elle atteint son plus bas niveau avec 20,8 mg/l.

Sur la période de suivi, les concentrations maximales baissent de 25 mg/l entre 1998 et 2012, passant ainsi de 69 mg/l à 44 mg/l. En 2013, la concentration maximale repasse au dessus les 50 mg/l. Depuis, la concentration maximale diminue. En 2017, elle descend sous les 40mg/l avec 36 mg/l. Donc même si on note une bonne amélioration, la situation reste fragile car trop proche des 50 mg/l.



Indicateurs calculés sur l'année hydrologique (2017 = octobre 2016 - septembre 2017)

## LES PESTICIDES (Source SMGBO)



Trente-quatre substances actives ont été détectées au moins une fois lors de l'année 2016-2017. Les molécules les plus souvent observées sur ce bassin versant sont l'AMPA (75% de détection), l'atrazine déséthyl (> à 70% de détection), le métolachlore (65% de détection) et le glyphosate (> à 40% de détection).

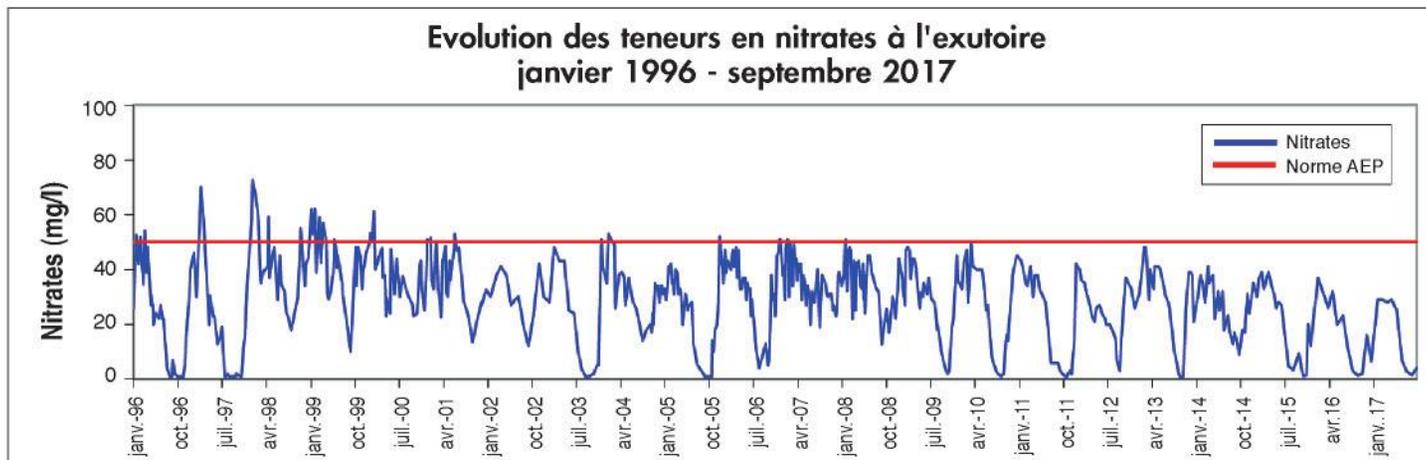
Parmi les substances actives décelées, six présentent des dépassements du seuil de 0,1 µg/l : l'AMPA, le dimethenamide, le glyphosate, le métolachlore, le prosulfocarbe et le triclopyr. Ce seuil est dépassé dans près de 40% des prélèvements pour l'AMPA.

L'AMPA est la seule molécule à dépasser le seuil de 0,5 µg/l avec 0,694 µg/l.



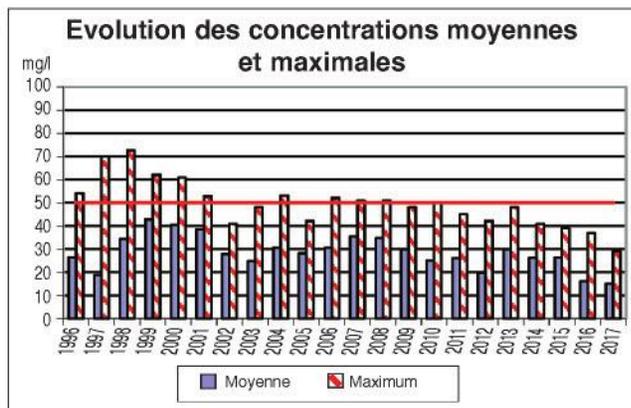
# BASSIN VERSANT DE L'YVEL-HYVET

## LES NITRATES (Source SMGBO, AE-LB)



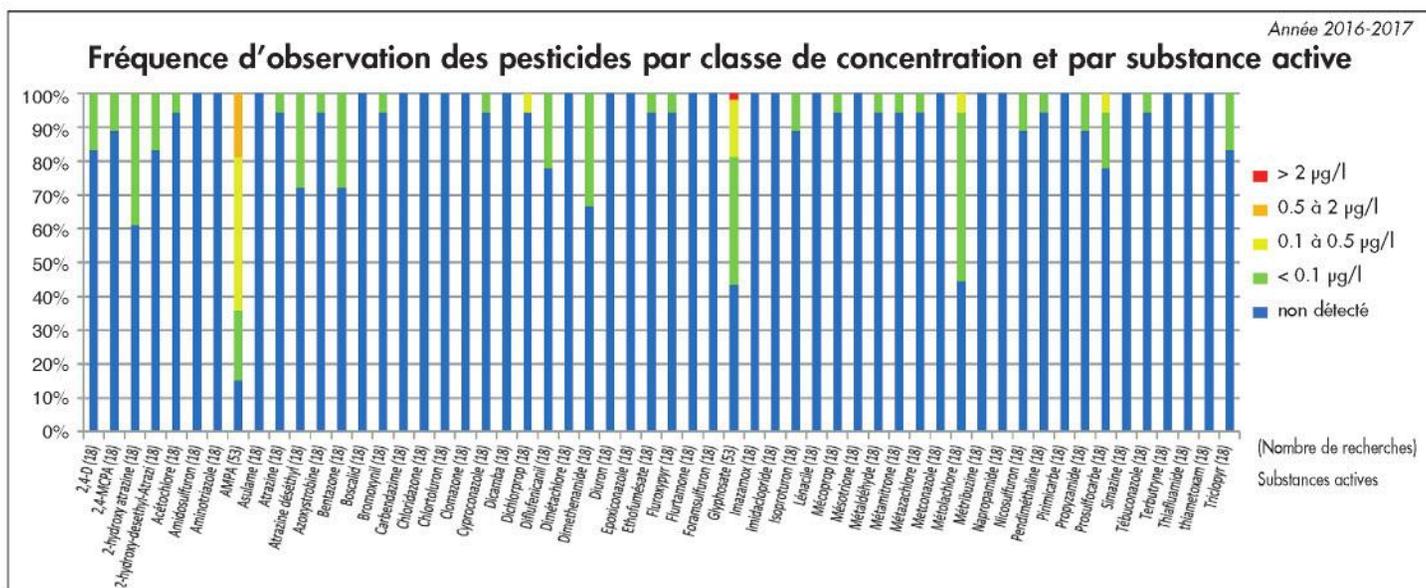
Entre 1999 et 2003, les concentrations moyennes annuelles en nitrates ont baissé de manière conséquente passant de 43 mg/l à 25 mg/l. Entre 2003 et 2008, une remontée des concentrations moyennes est toutefois observable, passant de 25 mg/l à 35 mg/l. De 2009 à 2015 les concentrations moyennes oscillent entre 20 mg/l et 30 mg/l. En 2017, la concentration moyenne atteint sa plus faible valeur avec 15 mg/l.

En 1998, la concentration maximale présente un pic à 73 mg/l. Depuis 2009, aucune analyse n'a dépassé les 50 mg/l. En 2015, la concentration maximale passe sous les 40 mg/l. En 2017, la concentration maximale passe même pour la première fois sous les 30 mg/l avec une analyse maximale à 29 mg/l.



## LES PESTICIDES (Source SMGBO)

Indicateurs calculés sur l'année hydrologique (2017 = octobre 2016 - septembre 2017)

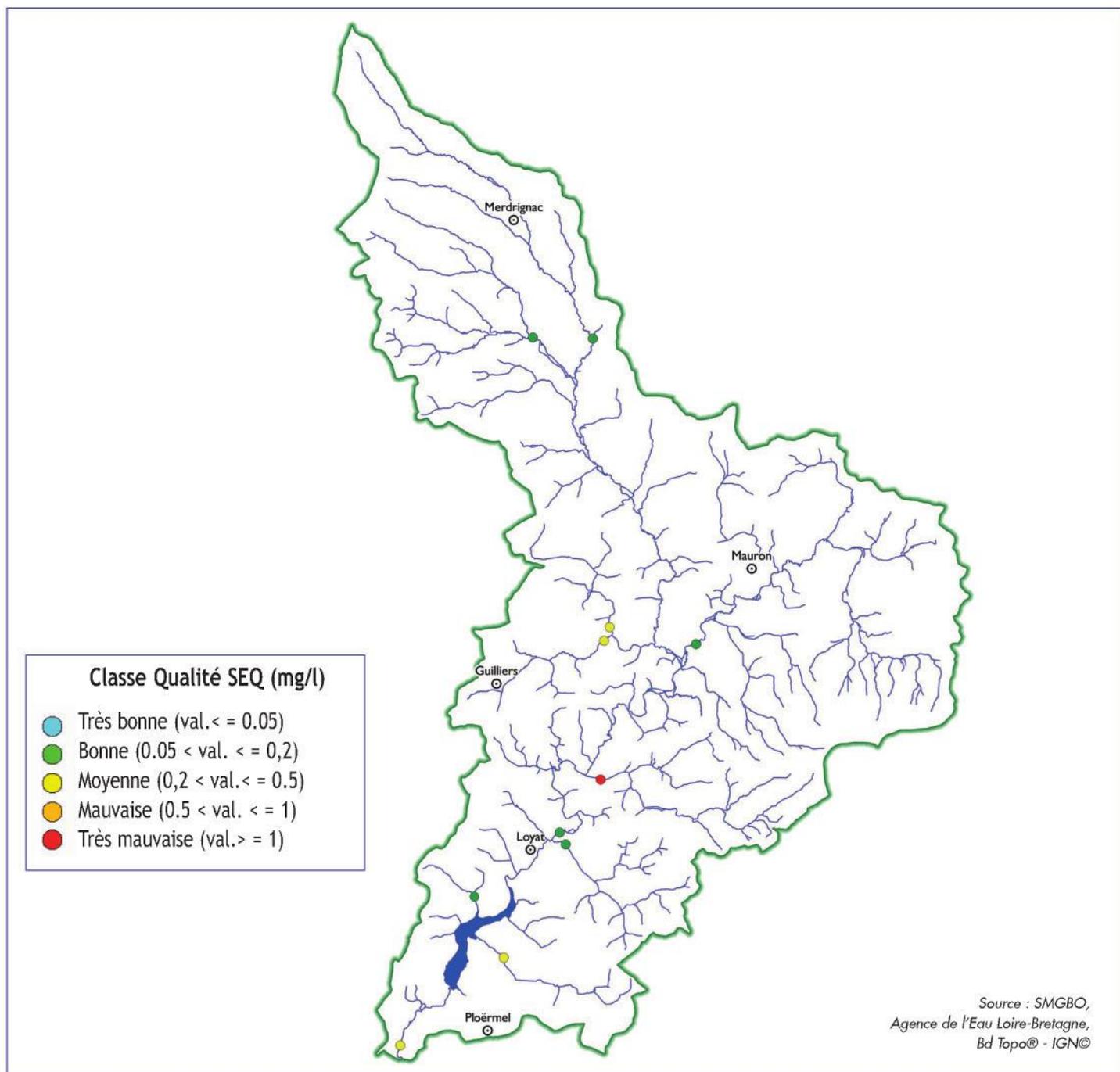


Trente substances actives ont été détectées au moins une fois au cours de l'année 2016-2017. Les molécules les plus souvent décelées sont l'AMPA (plus de 80%), le glyphosate et le métolachlore (plus de 40%).

Cinq substances présentent un dépassement du seuil de 0,1 µg/l. Il s'agit de l'AMPA, du diclorprop, du glyphosate, du métolachlore et du prosulfocarbe. L'AMPA dépasse ce seuil dans 60% des analyses.

L'AMPA et le glyphosate dépassent aussi le seuil de 0,5 µg/l. L'AMPA dépasse ce seuil dans près de 20% des analyses avec une concentration maximale à 1,74 µg/l.

Le glyphosate dépasse le seuil de 2 µg/l avec une concentration maximale à 2,79 µg/l.



Comme de nombreuses retenues d'eau bretonnes, le Lac au Duc de Ploërmel est fréquemment soumis au phénomène d'eutrophisation. À la belle saison, de nombreuses algues, en particulier des cyanobactéries, se développent de façon incontrôlable. Lorsque les concentrations deviennent importantes, la baignade peut être interdite et il devient également impossible de capter de l'eau destinée à la production d'eau potable.

Le bassin de l'Yvel-Hyvet a été identifié parmi les territoires prioritaires dans le cadre du SDAGE Loire- Bretagne pour la mise en œuvre d'actions permettant de limiter les apports en phosphore dans les plans d'eau.

Sur le bassin versant de l'Yvel-Hyvet, un réseau de 11 points de mesures permet de suivre la qualité de l'eau vis-à-vis du paramètre phosphore. Sur l'année hydrologique 2016-2017, cinq points de suivi présentent des valeurs de quantile 90 supérieures à la limite de 0,2 mg/l définie pour le bon état écologique des eaux.

Le ruisseau de la Maladrerie est même en très mauvais état puisque le quantile 90 atteint 1,94 mg/l.

Les ruisseaux du Rézo, du Miny, le Camet Nord et l'Yvel avant sa confluence avec le Ninian présentent une qualité moyenne avec des quantiles 90 compris entre 0,31 mg/l et 0,43 mg/l.

Les sept autres points de suivis présentent une bonne qualité des eaux pour le phosphore. Il s'agit de l'Yvel à Loyat, de l'Yvel à Merdrignac, d'un affluent du Lac au Duc à Taupont, du ruisseau de la Ramée, du Doueff et du Camet Sud. Sur ces points, le quantile 90 en phosphore total est compris entre 0,13 mg/l et 0,2 mg/l.



# ***La ressource en eau...***



***Le Syndicat Mixte du Grand Bassin  
de l'Oust en action***



## Les actions Agricoles

### Les agriculteurs en action

Dans l'objectif d'atteinte (ou de maintien) du bon état des masses d'eau et du maintien d'une production d'eau potable, les exploitants du territoire du SMGBO s'informent et s'engagent pour réduire, dans nos rivières, les concentrations en azote, phosphore et produits phytosanitaires tout en pérennisant leur système de production.

#### Le SMGBO accompagne et organise :

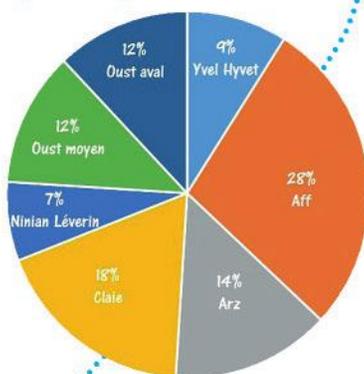
➔ **Des réunions et des groupes de travail** afin de permettre à chaque exploitant d'améliorer, voire de corriger son système. Ces rencontres favorisent le transfert des connaissances entre agriculteurs. Pour ce faire, les exploitants sont rassemblés et échangent via des témoignages d'agriculteurs ou avec l'appui technique de prestataires (BCELO, GAB56/22, Chambre d'agriculture, CIVAM, Adage...) sur différents thèmes tels que : l'autonomie alimentaire, la conduite de la fertilisation des céréales, la gestion des bords de cours d'eau...

➔ **Des démonstrations** pour se rendre compte et comprendre le fonctionnement de matériels utilisés pour des pratiques culturales bénéfiques pour l'environnement. Courant 2017, 80 exploitants se sont rassemblés autour de matériel de désherbage mécanique de maïs en partenariat avec le GAB56, ou bien encore autour de matériels d'épandages d'effluents de précision avec l'intervention de la FDCUMA 56.

➔ **Des plateformes d'essais** concernant les types de couverts végétaux à planter entre deux cultures soit de courte durée avant un semis de blé, soit de longue durée pour la période hivernale. Le but est d'analyser et de comparer plusieurs variétés de couverts végétaux permettant ainsi, en fonction du besoin, de choisir la plus performante : recyclage de l'azote disponible en sol, production de biomasse, structuration du sol...



#### Taux d'engagement des mesures systèmes par bassin versant



#### Et s'engagent,

**406 diagnostics individuels** ont été réalisés sur le territoire du SMGBO (en 3 ans, sur secteurs ciblés). Ceux-ci sont orientés soit en fonction de la problématique du bassin versant : azote (maitrise d'ouvrage Chambre d'agriculture), phosphore ou phytosanitaires (SMGBO) ou en fonction d'un besoin spécifique ; diagnostics système herbager (maitrise d'ouvrage CIVAM ou ADAGE) ou agriculture biologique (maitrise d'ouvrage GAB 56 ou AGROBIO 35). Une évaluation poussée du système de production (techniques culturales, bâtiments...), ou un état des lieux des pratiques combiné avec une cartographie terrain pour les transferts de phosphore et de produits phytosanitaires, orientent si besoin, les changements de pratiques des exploitants engagés dans cette démarche. Ces changements vont de l'implantation de bandes enherbées (au-delà du réglementaire), de la création de haies et de talus, de la mise en place de désherbage mécanique, à la remise en cause du système fourrager... Pour cela un accompagnement individuel est proposé aux exploitants.

#### Les exploitants agissent,

**356 exploitations** (chiffre sous réserve de validation des dossiers de 2017), sur le territoire du SMGBO, sont engagées dans une ou plusieurs mesures agro-environnementales et Climatiques. 189 engagements concernent une mesure système avec pour objectif de favoriser les systèmes herbagers en augmentant la part d'herbe dans la surface agricole utile (70%, 65% ou 55%) tout en diminuant la part de maïs de la surface fourragère (12%, 18% ou 28%), d'améliorer l'autonomie alimentaire et de baisser l'utilisation des produits phytosanitaires. 132 exploitants se sont orientés vers une agriculture biologique (en maintien ou conversion) et 70 ont signé pour des mesures de protection de zones humides ou d'entretien du bocage.



## Les actions collectivités

### ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS :

#### Forum annuel à Josselin : la démarche sans pesticides : où en sommes-nous sur le territoire ?

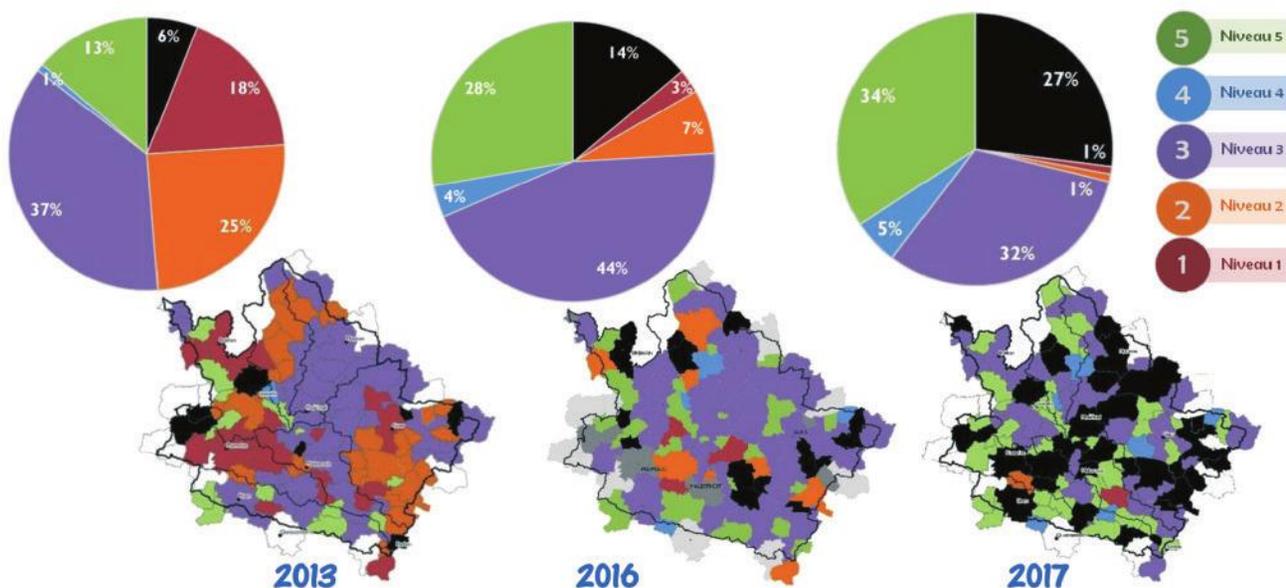
2017, représente une année marquée par la mise en application de la loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, non sans conséquences pour les communes du territoire. C'est dans ce contexte riche que le forum 2017 s'est organisé le vendredi 24 mars. Intitulé : « **Démarche sans pesticide où en sommes-nous sur le territoire ?** », il a réuni 46 agents et élus du territoire. La baisse des quantités de produits est amorcée depuis plusieurs années et affirme la volonté d'envisager différemment la gestion des espaces communaux. Le syndicat a d'abord présenté les résultats du bilan des pratiques d'entretien réalisé cette année sur l'ensemble des communes du territoire. André Guillouzo, Professeur Émérite de l'INSERM de Rennes I, est intervenu pour donner des éléments de réponse à la question : « **Pesticides : Quels effets sur notre environnement et notre santé ?** ». Ce forum a aussi été l'occasion, pour les 90 communes qui ont décidé de renouveler leur adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces des collectivités, de signer officiellement le registre d'engagement. Pour clôturer ce forum, la commune de Saint-Nolf, forte de ses 10 ans de recul sur la démarche a présenté ses initiatives concrètes en faveur d'une gestion écologique et durable de l'espace communal.



### CHARTRE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS :

#### Une progression du zéro-phyto sur le territoire mais des manquements à la réglementation qui persistent

##### Niveaux atteints par les communes du territoire depuis le déploiement de la charte sur le territoire :



**2013** : 86% des communes ont recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux. Près de 50% des communes désherbent chimiquement des surfaces classées à risques élevés de ruissellement.

**2016** : plus de 30% des communes n'ont plus recours aux herbicides pour l'entretien des espaces communaux. 15 communes sont encore identifiées comme possédant une problématique réglementaire forte. A ce titre, elles sont déclassées de la charte et classées au niveau 0.

**2017** Année marquée par la mise en application au 1er janvier de la Loi Labbé : désormais tout espace accessible et ouvert au public est strictement interdit au désherbage chimique de synthèse. Les terrains de football et autres pelouses sportives directement concernés par cette nouvelle disposition, engendrent des problématiques de gestion concrètes pour les collectivités. Pour rappel, seules les zones à usage sportif strict et dans lesquelles l'accès, réservé aux licenciés du club dans le cadre des matchs et des entraînements, est maîtrisé reste autorisé au désherbage chimique. 27% des communes du territoire se trouvent déclassées de la charte par un défaut d'application de cette nouvelle réglementation.

Malgré cela, près de 40% des communes n'ont plus recours aux herbicides.



## Les rivières



### Zoom sur l'Yvel Hyvet

2017 est la 3<sup>ème</sup> année du programme de travaux porté par le contrat territorial volet "milieux aquatiques de l'Yvel" et de ses affluents. L'objectif de ce programme de travaux est de répondre aux objectifs du bon état écologique de la rivière, fixés par la Directive Cadre sur l'eau. Nos réalisations ont pour objectif améliorer l'état physique et biologique sur les 3 compartiments qui constituent la rivière :

- ✓ Le lit de la rivière,
- ✓ La continuité (les ouvrages permettant le franchissement de la rivière),
- ✓ La berge et la ripisylve.

#### Les objectifs de restauration du lit mineur

- ✓ Améliorer l'auto-épuration de la rivière,
- ✓ Créer des habitats et des zones de reproduction pour la faune,
- ✓ Resserrer le lit pour les périodes de basse eau,
- ✓ Améliorer les échanges entre le cours d'eau et sa nappe phréatique.



Risberme végétale Saint Léry

#### Les techniques

- ✓ Rehaussement,
- ✓ Rechargement en tâches,
- ✓ Pincement du lit,
- ✓ Diversification,
- ✓ Renaturation.

Les résultats	2015	2016	2017	Bilan
Rehaussement et diversification	5 320 ml	5 490 ml	6500 ml	17 310 ml
Renaturation	1 184 ml	260 ml	400 ml	1 844 ml
<b>TOTAL</b>	<b>6 504 ml</b>	<b>5 750 ml</b>	<b>6 900 ml</b>	<b>19 154 ml</b>

#### Les objectifs de restauration de la continuité

- ✓ Améliorer la libre circulation des organismes vivants (poissons, ...),
- ✓ Permettre l'accès aux zones de reproduction, de croissance, d'abris ou d'alimentation,
- ✓ Assurer le transport des sédiments (sables, cailloux, limons constituant le lit de la rivière) de l'amont vers l'aval.



Redimensionnement de buse Merdrignac

#### Les techniques

- ✓ Remplacement d'ouvrages par des buses mieux dimensionnées,
- ✓ Rampe d'enrochement,
- ✓ Suppression de seuils.

Les résultats	2015	2016	2017	Bilan
Remplacement par buses mieux dimensionnées	4	22	11	37
Rampe d'enrochement	2	11	7	20
Pont Cadre	0	3	0	3
Suppression de seuil	1	3	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>39</b>	<b>20</b>	<b>66</b>

#### Les objectifs de restauration de la berge et de la ripisylve

- ✓ Lutter contre l'érosion grâce à l'enracinement des arbres,
- ✓ Freiner le courant lors des crues, Réguler la température de l'eau par l'ombrage,
- ✓ Diversifier les habitats aquatiques,
- ✓ Améliorer la qualité de l'eau, Assurer un réservoir de nourriture.



Fermeture d'abreuvement par fascine

#### Les techniques

- ✓ Restauration de la ripisylve,
- ✓ Enlèvement des embâcles,
- ✓ Fermetures de points d'abreuvement,
- ✓ Plantation

Les résultats	2015	2016	2017	Bilan
Restauration de la ripisylve	5 150 ml	10 796ml	8 860 ml	24 806 ml
Embâcle			74	74
Plantation	395 ml			395 ml
Abattage de peupliers			69	69
			23	23



## Zoom sur le Ninian Léverin

Des travaux sur la continuité et sur l'aménagement du lit mineur ont été menés sur les rivières du Ninian et du Léverin en 2017. Des travaux sur les berges et sur la ripisylve ont également été organisés.

### Les résultats

- ✓ 2 passages busés ont été remplacés.
- ✓ 208 peupliers ont été abattus, 42 arbres en travers ont été enlevés, 3 pompes de prairies ont été installées et 500m de berges ont été restaurées.
- ✓ Le lit mineur a été aménagé sur près de 9km : épis de pierre, recharge par tâches de graviers et restauration végétale des berges sont les techniques utilisées pour restaurer le cours d'eau.



Des indicateurs ont également été réalisés pour mesurer l'impact des travaux sur le milieu :

- ✓ 3 Indices Poissons Rivière,
- ✓ 4 Indices Biologiques Diatomées,
- ✓ 4 Indices Biologiques Globales Normalisées.





## Le bocage

### Programme Breizh Bocage : Troisième année d'animation

#### Du projet avec l'agriculteur....

Les rencontres avec les agriculteurs ont commencé à l'automne 2016 et se sont poursuivies jusqu'en juin 2017. Sur 36 personnes contactées 20 rencontres ont abouti à la réalisation de diagnostics-action caractérisant 60 km d'éléments bocagers existants sur 1 000 ha de parcellaire agricole. A l'issue de ces diagnostics, plus de 31 km d'aménagements ont été proposés dans le but de restaurer le maillage bocager tout en restructurant le parcellaire.

#### ... à la réalisation concrète de travaux bocagers

Pour cette campagne 2017, 16 agriculteurs se sont engagés pour la réalisation de plus de 8,5 km de plantations bocagères, avec la proposition d'un nouveau type d'aménagement proposé pour la première fois sur le territoire : le billon à la charrue forestière.



Réalisation d'un billon à la charrue forestière

Type d'aménagement	Création de haie à plat	Création de haie sur talus	Création de talus nu	Création de billons plantés	Création de billons nus	Total général
<b>Total (ml)</b>	<b>3 187</b>	<b>885</b>	<b>154</b>	<b>4 065</b>	<b>255</b>	<b>8 546</b>

### Focus 2017 : Journée « Pour une empreinte positive »



Le 24 novembre 2017 le SMGBO a organisé en partenariat avec l'AFAC et la fondation Yves Rocher, la plantation de deux haies à plat double (plantée en quinconce sur près de 700 m) sur le parcellaire de l'exploitation avec l'aide de 70 salariés du groupe.

Cette journée enrichissante et pleine d'échanges reste un challenge réussi et salué de tous, tant dans l'organisation technique au préalable que sur la plantation.



Le groupe de planteurs volontaires !



Conseils à la plantation

Cette manifestation a pu faire écho au niveau national grâce aux communications de l'AFAC et de la fondation Yves Rocher.

## Site Natura 2000 « Vallée de l'Arz »



### Des actions engagées pour une richesse préservée

Le 7 septembre dernier, le comité de pilotage du site Natura 2000 de la « Vallée de l'Arz » s'est réuni à Pluherlin pour élire un nouveau président, dresser le bilan d'animation 2016-2017 et faire un point sur la fréquentation du site.



M. René DANILET, maire de la commune de Pluherlin a été élu président du comité de pilotage Natura 2000 « Vallée de l'Arz » pour une durée de 3 ans.



### Des actions en faveur de la faune et de la flore d'intérêt européen ?

Plusieurs projets ont vu le jour au cours de cette année 2017 dont notamment la mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur un ancien site d'exploitation d'ardoises de plus de 7 ha. Les cavités identifiées sur la commune de Pluherlin abritant plusieurs espèces de chauves souris d'intérêt communautaire sont désormais protégées.



#### APPB ?

Les **Arrêtés de Préfectoraux de Protection de Biotope** (APPB)

sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

### Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000



La signature d'un contrat Natura 2000 a permis le financement de 4 grilles permettant la protection physique de site à chauves-souris. Ces aménagements adaptés aux allées et venues des chiroptères assurera la tranquillité à ces petits mammifères très sensibles



### Fréquentation sur les grées du site Natura 2000, un 1<sup>er</sup> état des lieux dressé

Une étude a été menée sur le site de février à juin 2017 pour recenser les sentiers de randonnée, les zones de piétinements et l'état des stations d'asphodèles d'Arrondeau (plus de 80000 pieds) sur la zone des grées. Près de 40 km de sentiers ont été parcourus, cartographiés, évalués et catégorisés afin d'apprécier l'impact de la fréquentation sur le site.



L'Asphodèle d'Arrondeau est une espèce présente uniquement en Bretagne et en péninsule ibérique.

Menacée de disparition, c'est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire français.

Compte tenu du nombre importants de pieds d'Asphodèles d'Arrondeau recensés sur les grées de la vallée de l'Arz, le site Natura 2000 revêt une responsabilité particulière dans la préservation de cette espèce.



Site internet Vallée de l'Arz

<http://valleedelarz.n2000.fr>

## Éducation à l'environnement-Les scolaires

Le programme d'éducation à l'environnement adapté au territoire de l'Oust a pour objectif de sensibiliser les enfants aux risques pesant sur l'eau et les milieux aquatiques. Les animations s'articulent autour d'une enquête réalisée par les élèves avec les parents, de diaporamas, de jeux de construction et de la maquette d'un bassin versant. Pour permettre aux enfants de mieux comprendre les notions abordées en classe, un prolongement est proposé avec des expériences, des sorties sur le terrain ou bien des ateliers pratiques qui viennent compléter leurs connaissances. Ces animations permettent également de répondre aux attentes des enseignants (besoin d'outils et de supports pour répondre aux programmes scolaires).



Comme l'année scolaire passée, plusieurs écoles souhaitent s'intégrer dans un vrai projet pédagogique sur le thème de l'eau. Ainsi, entre janvier et décembre 2017, le SMGBO est intervenu dans **25 écoles pour 82 classes, soit 1428 élèves qui ont suivi l'animation.**

Enfants et parents, instituteurs, élus, tous sont satisfaits de ces interventions ludiques et pédagogiques. Ces activités permettent de constater l'importance de la préservation de l'eau. En effet, toutes les thématiques sont transposées au contexte local (le bassin versant et les cours d'eau, la pollution et les moyens d'y remédier, les inondations, les rôles du bocage, des zones humides et des bandes enherbées, entretien et jardinage au naturel, d'où vient l'eau du robinet, les économies d'eau à la maison (et à l'école), etc.). Les 2 interventions en classe abordent tous ces sujets et la sortie terrain vient montrer concrètement l'environnement dans lequel les enfants vivent.

## - Fête de l'Eau 2017 -

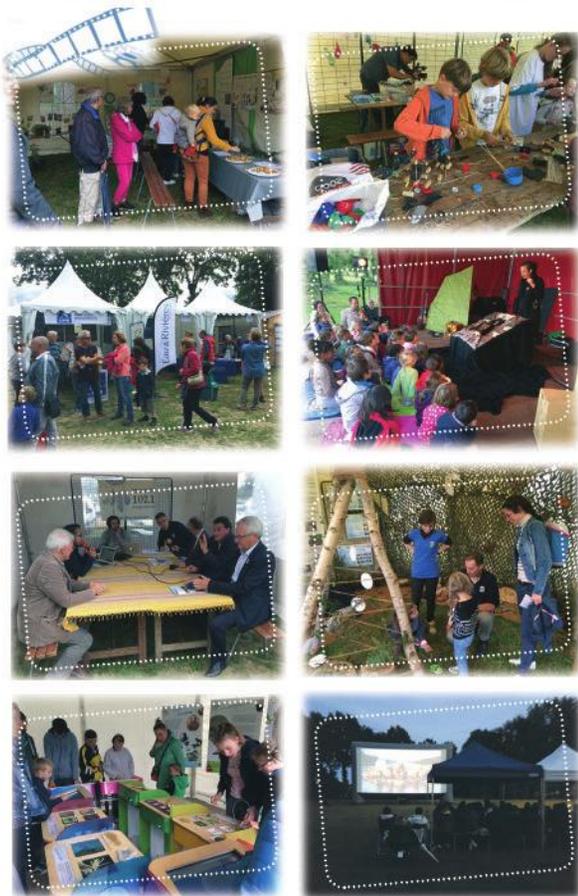
2<sup>ème</sup> édition

Le 16 septembre 2017, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust organisait pour la seconde fois sa **Fête de l'eau** sur le site paysager de la digue de Malestroit (56).

**Éduquer, informer, sensibiliser et initier tous les publics à la protection de la ressource en eau et de la biodiversité sur le territoire étaient les maîtres mots de cette journée.**

### Au programme de la journée

- ◆ Randonnée au fil de l'eau
- ◆ Village de l'eau composé des stands des partenaires, d'ateliers ludiques et pédagogiques pour découvrir les enjeux de la ressource en eau et s'initier à la nature.
- ◆ Spectacles (marionnettes et concert théâtralisé) sur le thème de l'écologie
- ◆ Séance de cinéma en plein air



### Près de 1000 visiteurs malgré une météo capricieuse !

La « fête de l'eau » a vocation à vulgariser les actions menées sur le territoire en matière de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux avec pour objectif d'éveiller les consciences sur toutes les questions liées à l'eau.

Le bilan de cette journée est positif et les retours des visiteurs nous confortent dans ce constat. L'information, la communication et la sensibilisation sont les atouts majeurs de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

### Vingt partenaires de la nature représentés

Les différents partenaires de la nature impliqués dans la préservation de la qualité de l'eau et des milieux ont répondu présents à l'invitation du SMGBO.

Associations de pêche, de protection de l'environnement, de vulgarisation scientifique, d'initiation à la biodiversité, de création en lien avec la nature mais aussi représentants du monde agricole ont fait découvrir leurs activités de façon ludique. Les expositions interactives, les jeux de manipulations, les rallyes nature et les discussions avec les différents acteurs de l'environnement ont permis au grand public de comprendre qu'en tant qu'usagers nous sommes tous concernés par les enjeux liés à l'eau.

La gouvernance de l'eau implique un grand nombre d'acteurs et ce n'est que tous ensemble que nous préserverons ce bien commun.



Dans le cadre de ses actions d'information et de sensibilisation, le SMGBO est régulièrement sollicité pour participer à des manifestations extérieures afin de présenter les actions menées sur le territoire en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

En 2017, le SMGBO a participé à une dizaine d'événement d'information et de sensibilisation sur l'eau, le jardinage au naturel, le bocage, la restauration des rivières ou encore les actions agricoles.

**Ensemble, respectons l'eau pour protéger la vie !**



# Agir ensemble pour le bon état des rivières et des milieux

SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST  
10 BD DES CARMES, BP 503  
56805 PLOËRMEL CEDEX



TÉLÉPHONE : 02.97.73.36.49  
FAX : 02.97.73.36.50

[accueil@grandbassindeloust.fr](mailto:accueil@grandbassindeloust.fr)

INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET : [WWW.GRANDBASSINDELOUST.FR](http://WWW.GRANDBASSINDELOUST.FR)



SIAEP DE LA VIEILLE LANDE  
SIAEP DE L'HYVET, CIDÉRAL